

CAVALAIRE-SUR-MER • CÔGOLIN • GASSIN • GRIMAUD • LA CROIX-VALMER • LA GARDE-FREINET • LA MOLE

LE PLAN-DE-LA-TOUR • RAMATUELLE • RAYOL-CANADEL-SUR-MER • SAINT-TROPEZ • SAINTE-MAXIME

[www.cc-golfedesainttropez.fr](http://www.cc-golfedesainttropez.fr) ■ ■ ■



# 12 communes s'engagent pour un territoire durable



Aire marine protégée de la

« **Corniche varoise** »

➤ *Bilan annuel de gestion - 2018*

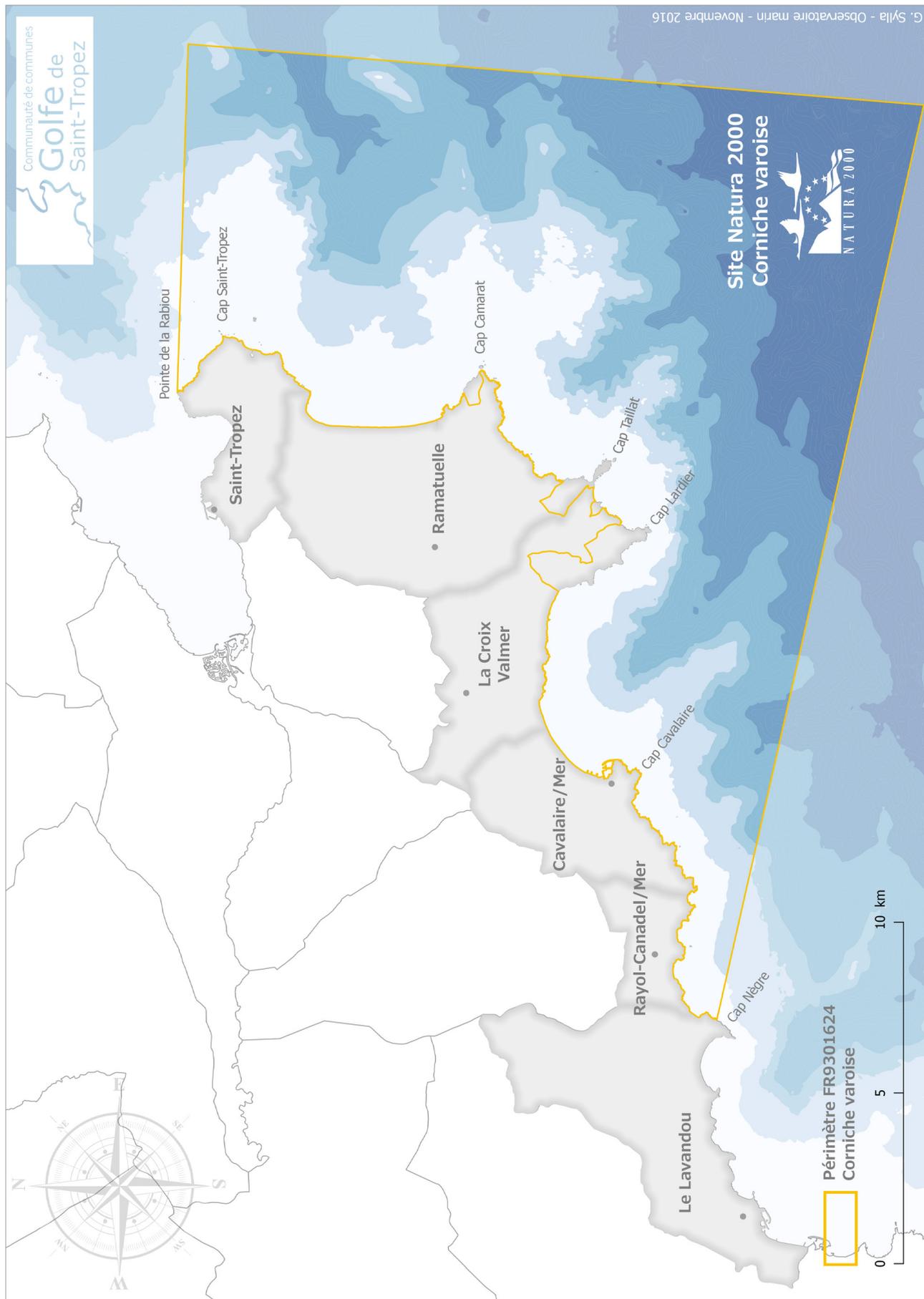


# Table des matières

	<i>page</i>
Présentation du site.....	4
Rappel des enjeux et stratégie de gestion .....	6
L'animation .....	7
<b>Bilan de gestion 2018 partie maritime</b>	
1. Gestion des habitats et espèces .....	8
2. Évaluation des incidences des projets .....	13
3. Suivis scientifiques et techniques.....	14
4. Information, communication, sensibilisation.....	18
5. Contribuer à la cohérence des démarches sur le territoire.....	24
6. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance .....	25
7. Suivi de la pollution aux hydrocarbures.....	27
8. Synthèse.....	31
Tableau d'avancement des mesures .....	32
Bilan de gestion 2018 partie terrestre.....	36
Annexes.....	37



# Présentation du site



G. Sylla - Observatoire marin - Novembre 2016

Appellation du site : Corniche varoise

Code Natura 2000 : FR9301624

Directive concernée : Directive «Habitats, faune, flore» 92/43/CEE du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992.

Surface : 28 995 ha

Profondeur maximale : -1 900 m (canyon des Stœchades)

Localisation : Il est situé à l'extrémité sud-est du département du Var, entre le cap Nègre (Le Lavandou) à l'ouest et la pointe de la Rabiou (Saint-Tropez) au nord (cf. carte ci-contre).

Communes concernées : Le périmètre Corniche varoise s'étend au droit des territoires administratifs de cinq communes : Le Lavandou, Le Rayol-Canadel-sur-Mer, Cavalaire-sur-Mer, La Croix Valmer, Ramatuelle et Saint-Tropez.

#### Dates clés :

- Proposition de Site d'Intérêt Communautaire (pSIC) : 31/07/2003
- Dernière évolution du contour pSIC : 30/10/2008 (extension en mer)
- Désignation Site d'Intérêt Communautaire (SIC) : 22/12/2009 (publication au journal officiel UE)
- Installation du comité de pilotage : 18/10/2010
- Réalisation du document d'objectifs : 2011-2013
- Validation du docob par le comité de pilotage : 16 mai 2013
- Approbation du docob par arrêté préfectoral : 31 mars 2014
- Classement ZSC : 26/06/2014 (arrêté portant désignation du site Natura 2000 corniche varoise (zone spéciale de conservation))
- Désignation de l'animateur : 9 octobre 2014 (comité de pilotage)
- Signature de la convention d'animation : 16/11/2015
- Comités de pilotage lors de la 1<sup>ère</sup> phase d'animation : 03/02/2017, 15/02/2018 et 27/02/2019.

#### Gouvernance :

La coprésidence du Comité de pilotage est assurée par la Préfecture maritime de Méditerranée et la Préfecture du Var par l'intermédiaire de la Délégation Mer et Littoral de Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM/DML).

La vice-présidence du comité de pilotage a été attribuée à M. Roland Bruno, Maire de Ramatuelle.

L'animation du document d'objectifs revient à la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez au travers de son service Observatoire marin/Espaces maritimes.

#### Structure animatrice :

Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez

Service Observatoire marin / Espaces maritimes

145 chemin des Essarts - 83240 Cavalaire-sur-Mer

Téléphone : 04 94 00 46 25 Fax : 04 94 00 46 21

Chargé de mission : Grégory Sylla (Courriel : gsylla@cc-golfedesainttropez.fr)



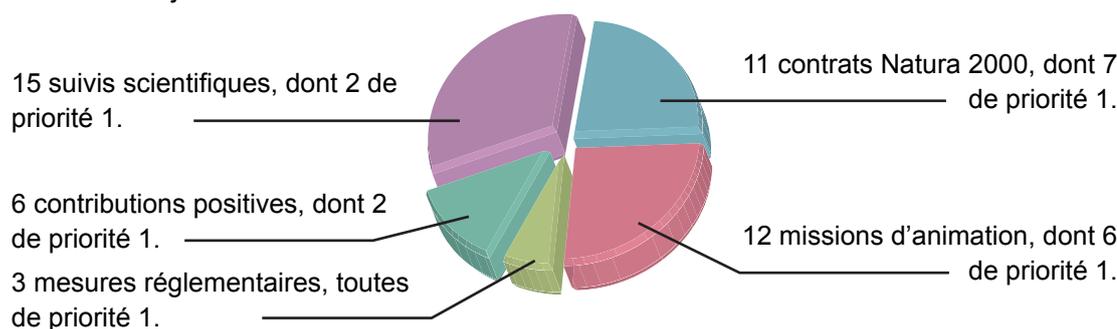
# Rappel des enjeux et stratégie de gestion

Au total, le site compte 12 habitats d'intérêt communautaire, dont 5 de niveau d'enjeu «très fort» (herbier de posidonie, coralligène, grottes semi-obscuras, roches infralittorales à algues photophiles et sables grossiers sous influence des courants de fond), et 2 espèces animales d'intérêt communautaire, de niveau d'enjeu fort (grand dauphin et tortue caouanne).

Les priorités d'actions sur le milieu marin portent sur :

- Le respect des mesures Natura 2000 et de la réglementation en générale.
- La maîtrise de l'impact du mouillage sur ancre sur les herbiers de Posidonie dans les secteurs les plus fréquentés.
- La mise en conformité des zones d'AOT (mouillage sur corps-morts) sur les secteurs à enjeu.
- La limitation de l'impact mécanique du balisage mis en place par les communes sur les fonds marins, par l'installation de dispositifs d'ancrage écologiques .
- Le suivi et la lutte contre les espèces envahissantes, principalement les caulerpes.
- Le suivi de la qualité chimique et bactériologique de l'eau de mer, des sédiments, des cours d'eau en amont et des rejets de stations d'épuration.
- Une nouvelle réflexion à l'échelle du territoire sur la gestion des plages en termes d'entretien et de maintien du trait de côte, en privilégiant une approche sectorielle selon la vocation économique ou écologique des linéaires sableux.
- L'élaboration d'un plan d'intervention contre les pollutions accidentelles à l'échelle de toutes les communes du site Natura 2000 (volet littoral du plan communal de sauvegarde).
- L'accompagnement de la prud'homie de pêche dans la concrétisation du projet de cantonnement de pêche au sein du site Natura 2000.
- Une collaboration étroite entre les pêcheurs de loisirs et le futur animateur du site pour développer des pratiques durables de pêche, en cohérence avec les principes énoncés dans le cadre du Grenelle de la Mer.
- La poursuite d'une étroite concertation avec l'ensemble des usagers, afin de les associer très étroitement à l'élaboration de la charte du site et plus globalement à la mise en oeuvre de la démarche Natura 2000. Ceci permettra de favoriser l'appropriation des mesures de gestion et de renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux. Cette concertation passe inévitablement par des mesures de communication et de sensibilisation envers les usagers.
- L'amélioration des connaissances relatives aux habitats et espèces d'intérêt communautaire et patrimonial, ainsi que celles relatives aux conséquences du réchauffement climatique sur leur état de conservation.

Pour atteindre ces objectifs 47 mesures ont été identifiées dans le Docob :



# L'animation

L'animation du site a été confiée à la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez dans un contexte économique difficile touchant toutes les institutions.

Si lors de l'exercice d'animation précédent (site des 3 caps, période 2011-2015) l'État et l'Europe avaient cofinancé le temps dédié à l'animation du site (environ 100 000 €), leur positionnement sur la phase d'animation 2015-2017 a été modifié.

La participation de l'État se recentre sur le financement et l'instruction des contrats Natura 2000 en termes d'investissements, d'une part réduite de fonctionnement et de temps d'ingénierie pour le montage des contrats.

Aucun financement dédié n'est mobilisé par l'Europe ou l'État sur le temps d'animation proprement dit. Seule l'Agence des aires marines protégées contribue à l'animation du site en finançant un appui technique renforcé à l'animateur à hauteur de 20 jours/an sur des actions transverses, mutualisables et/ou multi-sites.

Fort de ce constat, les élus de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez ont pris la décision de financer 75% d'un équivalent temps plein pour mettre en place des mesures de gestion pendant 3 ans.

Ce trois-quart d'équivalent temps plein est majoritairement affecté à un chargé de mission unique, auquel s'ajoutent les contributions d'autres agents du service, notamment dans le cadre de patrouilles en mer, de contribution au régime d'évaluation d'incidence ou de suivis scientifiques.

Étant données les interactions multiples et complexes entre les missions de la structure et l'animation du site Natura 2000, et le fait que la communauté de communes ne pratique pas de décompte analytique détaillé du temps de travail de ses agents, l'évaluation précise du temps imparti à l'animation s'est limité à certaines missions spécifiques, telles que les patrouilles en mer (tenue d'un carnet de bord) et l'assistance aux porteurs de projet soumis au régime d'évaluation des incidences Natura 2000 (actions isolées).

**Le présent bilan est le troisième et dernier de la première phase d'animation de 3 ans, la convention d'animation prenant fin le 16 novembre 2018.**



©Marine Colombe

# 1. Gestion des habitats et espèces

## 1.1 Animation des contrats Natura 2000 en phase préparation

Au cours de l'année 2018, la mesure contractuelle relative à l'**enlèvement des corps morts et au nettoyage de la zone d'AOT individuelle (mesure B1.12)** du petit port au Canadel a pu être déposée. Le bénéficiaire et porteur du projet est la commune de Rayol-Canadel. ▶

Le montant des travaux est estimé à environ 32.000€ dont une aide prévisionnelle au titre de Natura 2000 qui s'élève à **25 700 €**, soit 80% de subvention État.

Le marché de travaux devrait être publié en tout début d'année 2019.



© G. Sylfla - Observatoire marin

Par ailleurs, un temps conséquent a été affecté à un autre projet de contrat qui concerne quant à lui plusieurs bénéficiaires potentiels. Il s'agit du contrat consistant à **remplacer le nettoyage mécanique des plages par un nettoyage manuel**, pour lequel plusieurs communes se sont montrées intéressées (Cavalaire, Rayol-Canadel et La Croix Valmer) pour certaines plages de leurs territoires respectifs.

Des réunions de travail ont pu être organisées en mai et juin 2018 avec les services concernés de Cavalaire et de Rayol-Canadel afin de débattre des modalités techniques de ce contrat et notamment chiffrer le coût du nettoyage mécanique réalisé actuellement. Compte tenu de la lourde organisation que le nettoyage des plages réclame, particulièrement en ressources humaines, il était inconcevable de modifier le mode de nettoyage en cours d'année, d'autant plus en cas de recours à un prestataire extérieur. Ce contrat sera déposé pour être opérationnel en 2019.

Synthèse des contrats en préparation	Bénéficiaire(s)	Montant prévisionnel de la subvention (net)
Nettoyage et mise en conformité des zones d'AOT individuelles (Mesure B1.12 du docob)	Commune de Rayol-Canadel-sur-Mer	25 717,92 €
Remplacement du nettoyage mécanique des plages par un nettoyage manuel (Mesure B3.3 du docob)	Cavalaire (Bonporteau) Rayol-Canadel (toutes les plages) et potentiellement La Croix Valmer (Gigaro)	non déterminé à ce jour

Par ailleurs, une mesure **B1.13 - Adaptation de la zone de mouillages et d'équipement légers de Cavalaire pour lui permettre d'accueillir les unités supérieures à 16 m** avait été ajoutée lors du comité de pilotage 2017 pour permettre de financer, au travers d'un appel à projet de l'AFB, l'installation de 2 dispositifs d'amarrage écologiques pour les unités inférieures à 30 m au sein de la ZMEL existante (projet d'implantation ci-dessous ▼).



Un marché a été publié par la commune de Cavalaire en début d'année 2018, avec l'assistance technique de la communauté de communes. 3 Offres de sociétés de travaux maritimes ont été reçues, mais le marché a dû être déclaré infructueux en avril 2018 car deux des offres dépassaient très largement l'enveloppe allouée à ce marché, et la dernière ne répondait pas aux contraintes techniques fixées par le cahier des charges.

Au delà de ces offres, il apparaît que la localisation prévisionnelles des ouvrages, située à des profondeurs trop faibles, impose de fortes contraintes techniques qui justifient ces offres de prix élevées.

Cependant la recherche d'un compromis s'avère complexe pour combiner la localisation de ces aménagements à des profondeurs plus importantes, tout en conservant une certaine proximité avec le port et en permettant l'évolution sans entrave des nombreuses autres activités limitrophes à la ZMEL existante (VNM, ESH, école de voiles et aéroclub).

A ce jour, la commune de Cavalaire n'a pas exprimée le souhait de relancer ce marché sur la base de nouveaux éléments techniques et la convention d'attribution de l'aide financière de 30.000 € net avec l'AFB est arrivée à son terme.

La mesure B1.13 est donc suspendue jusqu'à ce que Cavalaire se manifeste à nouveau, auquel cas une aide financière devra être recherchée.

État d'avancement Projet de **Zone de Mouillage et d'Équipements Légers adaptée aux unités de grande plaisance à Pampelonne** (mesure B1.4 du docob) :

En 2018, le service Observatoire marin/Espaces maritimes a poursuivi l'assistance auprès de la commune de Ramatuelle, maître d'ouvrage du projet, pour faire aboutir le projet de ZMEL. Dans un premier temps une réponse à la demande de compléments formulée par la DDTM dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale a été effectuée.

Par la suite, de nombreuses réunions se sont tenues au cours de l'année avec la DDTM pour :

- Définir les modalités d'intégration des zones d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) existantes (zone E) dans le projet
- Convenir des éléments à faire apparaître dans le dossier de demande d'AOT pour permettre une instruction facilitée.
- Cadrer les aspects paysagers du projet à l'échelle de la baie, avec l'aide du paysagiste et de l'architecte conseil de l'État. A cet égard, l'implantation des futurs pontons, des chenaux et des bouées de mouillage de la zone E ont été revus à l'aune de certains principes paysagers.

© F. Thiébaud - Observatoire marin

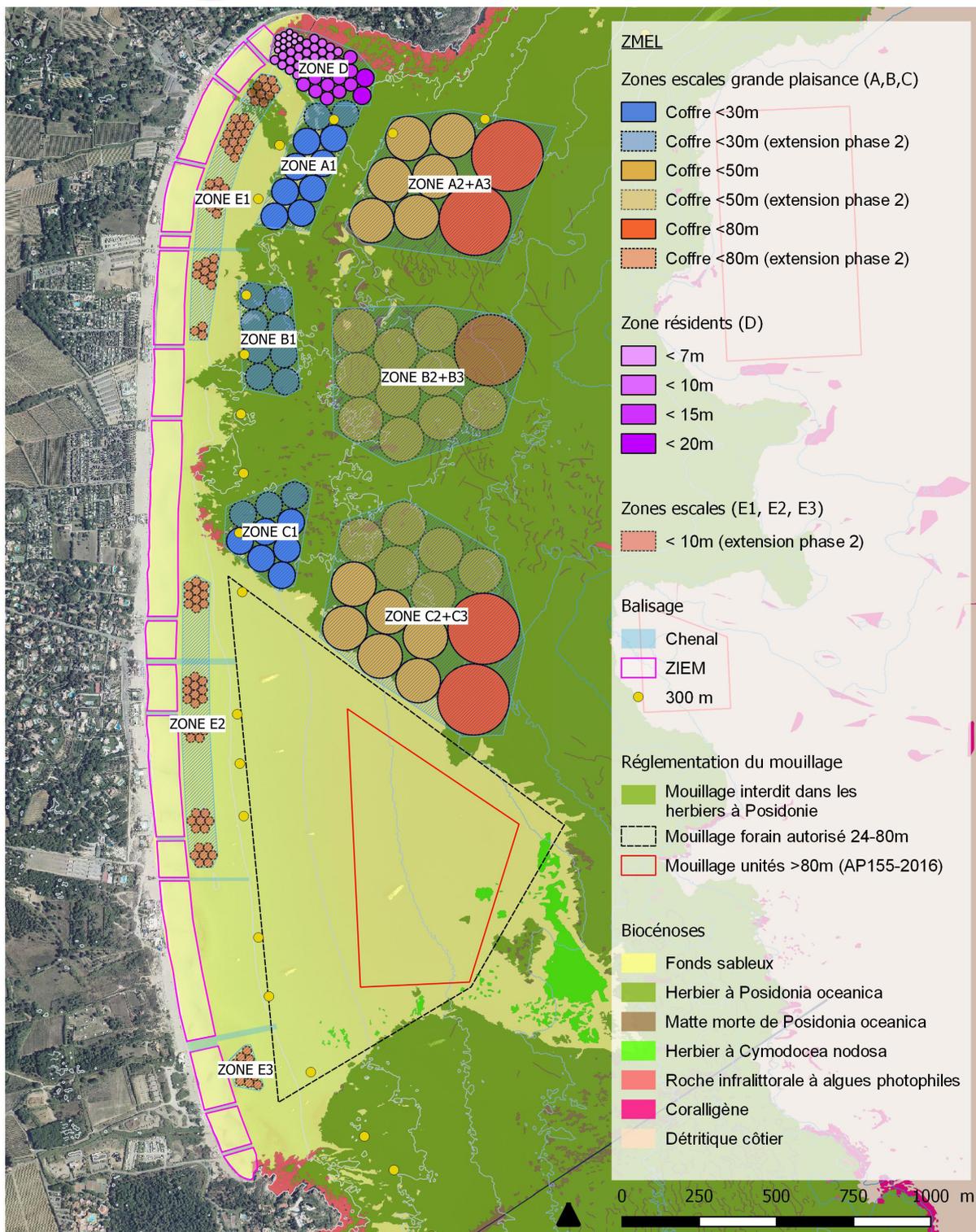


Enfin, la communauté de communes et la mairie de Ramatuelle ont préparé le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Délégation de Service Public (forme juridique retenue par la commune pour gérée la future ZMEL) qui interviendra courant 2019.

Compte tenu de l'évolution du planning, le dépôt d'un contrat Natura 2000 pour l'aménagement de la ZMEL est prévue pour 2020.



**Annexe 4 : Plan d'implantation des mouillages au regard des herbiers de Posidonie**  
**Zone de Mouillage et d'Equipements Légers adaptée aux unités**  
**de grande plaisance en baie de Pampelonne, Ramatuelle (Var)**



## 1.2 Présentation des contrats Natura 2000 mis en œuvre

Aucun nouveau contrat n'a été mis en œuvre en 2018.

Les trois contrats déposés en 2017 courent pour une durée de 5 ans avec une aide forfaitaire annuelle de 100€/bouée.

Intitulé du contrat	Bénéficiaire(s)	Nbre d'aménagements	Montant de l'aide annuelle de fonctionnement	Prestataire
Remplacement d'un balisage classique des 5 nœuds par un balisage écologique (Mesure B 1.1 du Docob)	Saint-Tropez	11	1.100 €	SMAT Neptune
	Ramatuelle	5	500 €	
	La Croix Valmer	15	1.500 €	
	Rayol-Canadel	14	1.400 €	
Remplacement d'un balisage classique des ZIEM <sup>1</sup> par un balisage écologique (Mesure B 1.2 du Docob)	La Croix Valmer - Jovat	9	1.800 €	SMAT Neptune
	La Croix Valmer - Brouis	9		
Remplacement d'un balisage classique de ZRUB <sup>2</sup> par un balisage écologique (Mesure B 1.2 du Docob)	Saint-Tropez - La Moutte	15	1.500 €	SMAT Neptune
Aménagement de sites de plongée (Mesure B 1.14 du Docob)	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez	4	400 €	AZOTE

## 1.3 Animation de la charte Natura 2000

### • Animation du volet «Pêche de loisir embarquée» :

Pour la deuxième année, le volet «Pêche de loisir embarquée» de la charte Natura 2000 a été intégré aux enquêtes pêche de loisir menée par la Communauté de communes.

L'enquête a porté sur 44 pêcheurs au cours de 22 sorties sur la période du 23 mars au 6 septembre. 15 d'entre eux étaient des recaptures, c'est-à-dire qu'ils avaient déjà été enquêtés. 21% des personnes interrogées connaissent l'aire marine protégée Corniche varoise.

Parmi l'échantillon de pêcheurs enquêtés, seuls 4 se sont engagés sur les principes de la charte, ce qui porte à 15 le nombre de pêcheurs ayant ratifié la charte Corniche varoise.

Ce nombre apparaît très faible compte tenu du nombre d'entretiens réalisés en 2 ans avec cette catégorie socio-économique (108 enquêtes, soit ≈14%).

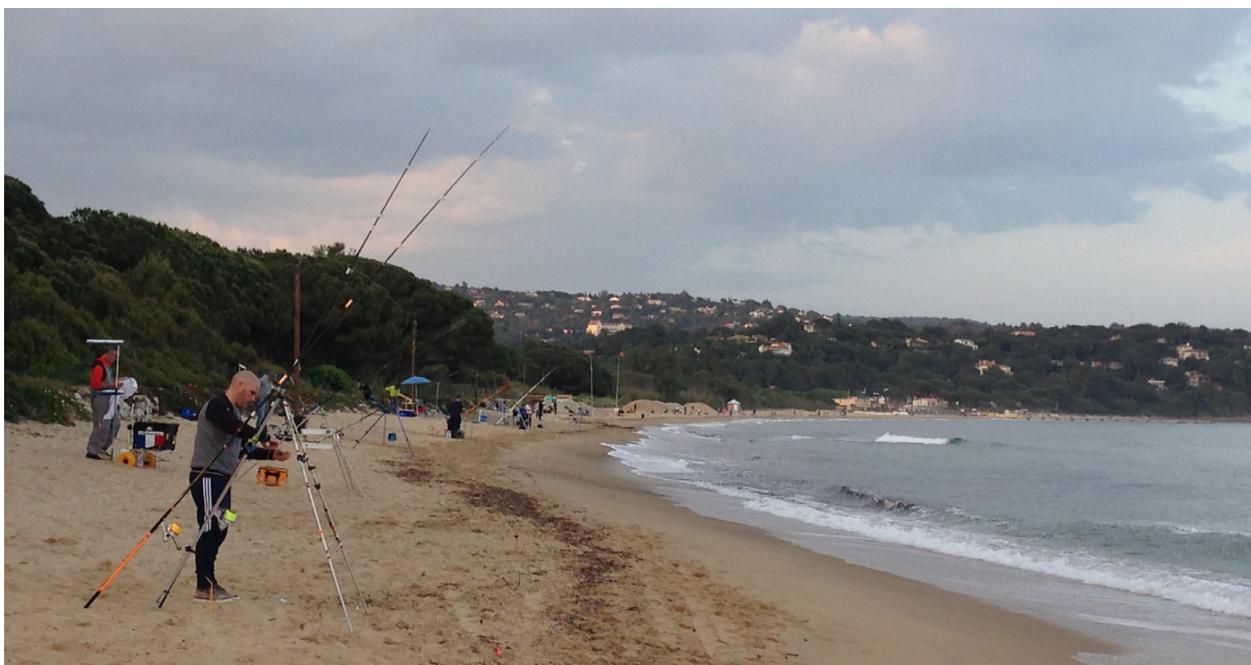
L'une des raisons de ce manque d'intérêt pour la charte est à mettre au crédit du temps dédié à l'enquête pêche de loisir qui intrinsèquement est assez conséquent. Le temps accordé à la charte intervenant en fin d'entretien (après 10 à 15 minutes), la patience du pêcheur peut toucher à ses limites.

Malheureusement, l'enquête, bien que longue, ne peut plus être réduite, car l'ensemble des données collectées sont nécessaires à la bonne compréhension de l'activité et de son évolution.

L'autre raison concerne le fait que certains pêcheurs interrogés hors aire marine protégée (golfe de Saint-Tropez), indiquent ne jamais pêcher dans le périmètre de la charte, et ne sont donc pas intéressés par les engagements moraux qu'elle véhicule.

- Création d'un volet «**Concours de pêche en surfcasting**» :

En 2017, une importante concertation avec les associations locales de surfcasting avait abouti à la création d'un projet de charte Natura 2000, regroupant un ensemble d'engagements spécifiques à la pratique du surfcasting en concours ▼.



© G. Sylla - Observatoire marin

Ce projet de charte avait ensuite été soumis à l'avis de la DDTM et de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) en fin d'année. Au cours du dernier atelier technique de façade 2018 organisé par l'AFB, ce thème a semblé intéresser plusieurs gestionnaires d'aires marines méditerranéennes, ce qui devrait se traduire par la tenue courant 2019 d'un groupe de travail spécifique permettant d'aboutir à une version finalisée de la charte.



## 2. Évaluation des incidences des projets

L'animateur du site Natura 2000 a pour mission d'assister les porteurs de projet soumis à évaluation des incidences (études préalables, inventaires).

En 2018, l'Observatoire marin a été sollicité à 2 reprises pour assister un opérateur dans sa démarche d'évaluation d'incidences.

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Temps consacré (h)	Contribution de l'animateur
Free Flight World Master 2018	Bleuciel airshow	2	Cartographie des bouées du parcours aérien au regard des habitats naturels (20 bouées dont 13 dans l'herbier de posidonie) . Recommandations sur des aménagements écologiques compte tenu de la pérennisation de cette manifestation
Swimrun 2018	Mairie de La Croix Valmer	0,5	Relecture, ajout de compléments sur les zonages réglementaires , les usages, les impacts éventuels et les habitats concernés
<b>Total</b>		<b>2,5</b>	

Conformément à la proposition du directeur adjoint de la DDTM/DML, M. Lefebvre, lors du dernier comité de pilotage, ses services pouvaient transmettre à l'animateur les accusés de réception de déclaration de manifestation nautique dans le cadre de la veille relative aux manifestations qui se tiennent au sein de l'aire marine. Ceci a été fait à une reprise au cours de l'année.

Intitulé de la manifestation	Maître d'ouvrage	Type	Localisation	Période
EUROCUP 29ER	Yacht club de Cavalaire	Course voile légère (dériveurs)	Baie de Cavalaire	30/03 au 02/04/18



© G. Sylla - Observatoire marin

## 3. Suivis scientifiques et techniques

### 3.1 Les actions d'amélioration des connaissances du site

Comme, lors des exercices 2016 et 2017, aucun suivi spécifique n'a été mis en œuvre au sein du site Natura 2000. Les suivis présentés ci-après sont réalisés par la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez par le service Observatoire marin/Espaces maritimes, sur le territoire de compétence dont fait partie l'aire marine protégée Corniche varoise.

#### 3.1.1 Suivi des habitats et des espèces

Intitulé du suivi	Correspondance Docob	Financier	Opérateur
Surveillance de l'herbier de posidonie 2018 sur le territoire de la communauté de communes*. **	A2.1 Évaluation de l'état de conservation de l'herbier de posidonie sur certains secteurs enjeux au regard de la pression du mouillage	Communauté de communes du golfe de St-Tropez	Andromède océanologie
Suivi de la qualité des eaux de baignade*	A2.9 Étendre le système de gestion des eaux de baignade animé par l'Observatoire marin à toutes les communes du site	Communauté de communes du golfe de St-Tropez	
Suivi des échouages de cétacés sur le Golfe et la Presqu'île de Saint-Tropez*	Contribution positive	Communauté de communes du golfe de St-Tropez	Communauté de communes du golfe de St-Tropez / GECEM
Suivi des populations de Mérous bruns et de Corbs au sein de la Corniche varoise*	Contribution positive	Agence Française pour la Biodiversité	Communauté de communes du golfe de St-Tropez
Suivi des populations d'espèces cibles selon le protocole FAST*	Contribution positive	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez	

\* cf. annexe, cartes complémentaires

\*\* détails voir rubrique 3.3 ci après

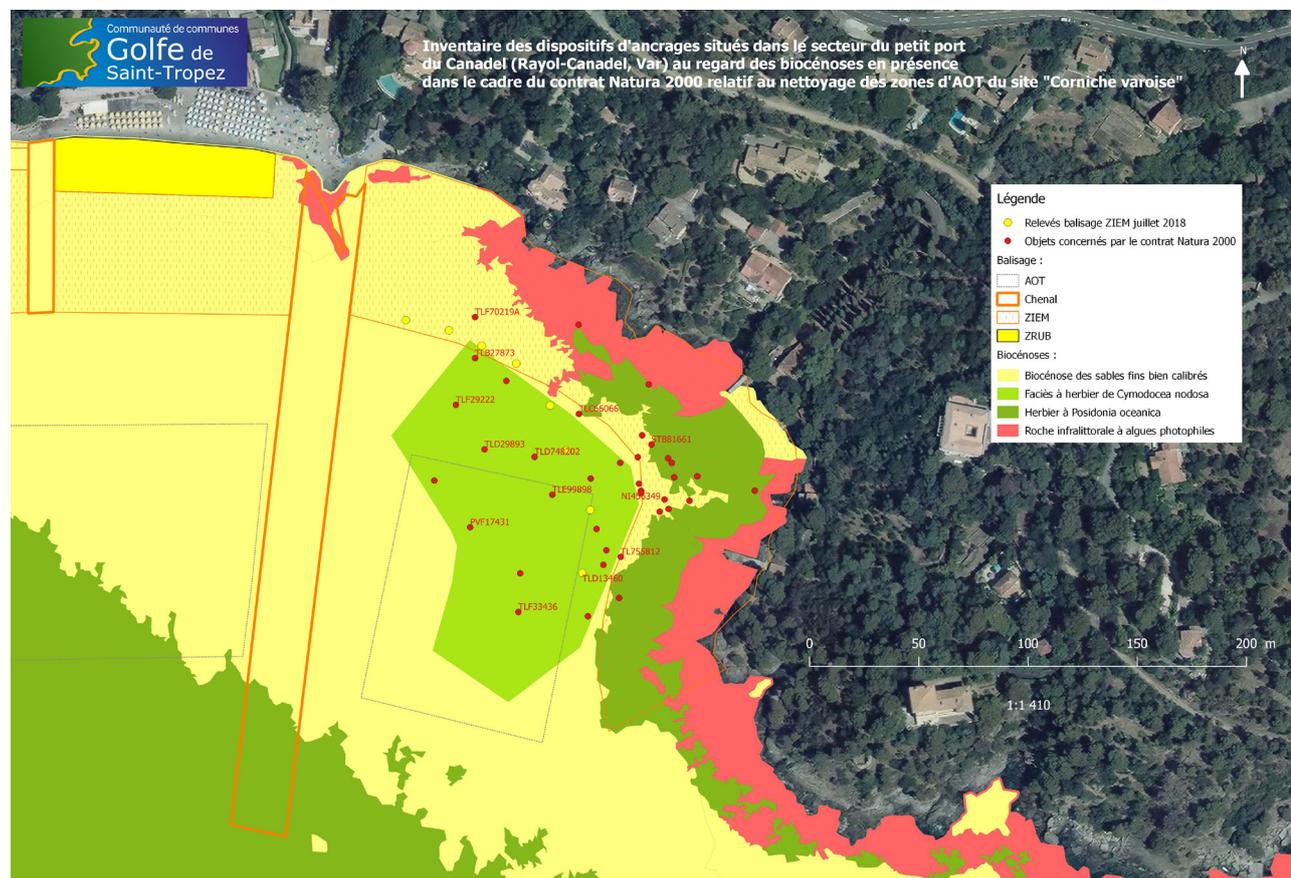
**Remarque :** en fin d'année 2018, l'animateur a été sollicité pour assurer une veille active sur les populations de grandes nacres (*Pinna nobilis*), dans le cadre de l'épizootie à *Haplosporidium pinnae*, un parasite qui provoque des mortalités massives chez cette espèce dans toute la Méditerranée. Une opération de translocation en dehors de l'aire marine a été mise en œuvre sur des individus du Golfe de Saint-Tropez a priori sains pour les isoler à une profondeur où le parasite, favorisé par des températures chaudes, aura théoriquement des difficultés à se développer (-40m). À ce jour aucune mortalité particulière n'a été observée sur le site Corniche varoise

### 3.1.2 Suivi des activités socio-économiques

Intitulé du suivi	Correspondance Docob	Bilan chiffré
Enquête sur la pêche amateur embarquée	A2.7 Étude des pêches de loisirs sur la Corniche varoise	44 enquêtes dont 38 dans le site Natura 2000
Suivi géolocalisé des zones exploitées par la pêche professionnelle	A4.3 Création d'un cantonnement de pêche (Contribution positive)	924 signaux de pêche relevés dont 777 dans le site Natura 2000
Analyse des captures issues des concours de pêche ne surfcasting	A2.7 Étude des pêches de loisirs sur la Corniche varoise	7 concours analysés depuis 2016. 2016 (395 participants cumulés, 240 kg pêchés pour 2061 prises, Poids moyen par prise 117g)
Suivi géolocalisé des mouillages d'embarcations munies du dispositif AIS	A2.13 Suivi de la fréquentation de la plaisance	Mise en service du boîtier d'acquisition AIS développé par SEMANTIC : 270.000 positions enregistrées entre le 31/05 et le 27/08
Suivi aérien de la fréquentation du mouillage au droit de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez		2 campagnes de survol le 29 juillet et le 17 août 2017 sur le littoral intercommunal.
Suivi des opérations de contreminage sur la Presqu'île de Saint-Tropez		1 opération de contreminage d'un engin explosif à Pampelonne le 8 février 2018 (cf. carte en annexe)

### 3.2 Les suivis liés aux actions de gestion

En 2018, la zone d'AOT individuelles du petit port du Canadel a fait l'objet d'une attention particulière en vue de l'élaboration du contrat de nettoyage. Au cours du mois de juillet 2018, l'ensemble des corps morts de la zone ont été géolocalisés et lorsque cela était possible, les éléments relatifs à l'embarcation qui était amarrée



relevées (carte d'illustration ▼).

### 3.3 Les suivis visant à comprendre ou mesurer l'évolution de l'état de conservation des enjeux du site.

Intitulé du suivi	Correspondance Docob	Financier	Opérateur
Surveillance de l'herbier de posidonie 2018 sur le territoire de la communauté de communes	A2.1 Évaluation de l'état de conservation de l'herbier de posidonie sur certains secteurs enjeux au regard de la pression du mouillage	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez	Andromède océanologie

Cette étude réalisée tous les 2 à 3 ans doit permettre de suivre l'évolution de l'état de vitalité des herbiers de posidonies sur le littoral de la communauté de communes. Certaines stations sont suivies dans le cadre du réseau de surveillance posidonie (RSP) depuis 2000. En 2018, le bureau d'études Andromède Océanologie a effectué cette prestation.

Plusieurs types de suivis ont été réalisés :

- Limite supérieure, à l'Anse du Figuier au droit de Rayol-Canadel-sur-Mer (depuis 2000);
- Limite inférieure, à Bonne Terrasse au droit de Ramatuelle (depuis 2000);
- Carré permanent, dans la zone de mouillage et d'équipements légers de Cavalaire-sur-Mer (depuis 2000);
- Limite supérieure, à l'Escalet (état zéro réalisé par télémétrie acoustique en 2007 dans le cadre de Natura 2000, avant nettoyage de la zone d'AOT)

Cette dernière station apparaît particulièrement intéressante puisque l'état zéro avait été réalisé en 2007 avant le nettoyage et la mise en conformité de la zone de 2013. Le suivi 2018 intervient 5 ans après l'arrêt théorique des pressions exercées par les corps morts et les chaînes d'amarrage, et permet d'envisager une première évaluation des effets de la mesure de gestion.

Synthèse des résultats de l'étude de la limite supérieure de l'Escalet :

Les données ont été comparées à la cartographie réalisée en 2007 (carte ci-après) : l'herbier semble **très stable au Nord comme au Sud du site** ; les taches semblent avoir une **dynamique légèrement progressive**.

Il est important de souligner que la précision entre les deux suivis (2007 vs 2018) n'est pas la même : en effet, 80 positions ont été relevées en 2007 permettant de cartographier environ 156 mètres de linéaire d'herbier alors qu'en 2018, 883 relevés ont été effectués par télémétrie pour cartographier 315 mètres de linéaire. En 2007 seules deux tâches d'herbier avaient été cartographiées (cinq en 2018), les invaginations et avancées présentes dans la partie Sud du site avaient été mentionnées à l'écrit mais non cartographiées ainsi que la partie Est du site. Cependant, sur les 58 positions relevées en 2007 le long de la limite, 40 se trouvent à moins de 50 cm de la limite actuelle ce qui montre une **stabilité de l'herbier**.

En termes de vitalité, la densité de l'herbier est jugée comme **très bonne** (807,5 faisceaux/m<sup>2</sup>), densité sub-normale supérieure pour la profondeur. Le déchaussement est identifié comme très faible (1,3 cm en moyenne), et le recouvrement s'élève à 68,4% ce qui le qualifie de recouvrement moyen.

Ces indicateurs témoignent donc d'un **bon état de conservation** de l'herbier posidonie sur la zone d'AOT. Pour autant, Andromède océanologie signale sur ce site de nombreux macrodéchets plastiques dans la litière (bouteilles, sacs, papiers), des fils de pêche, des cordes et une nacre morte. Cet état de conservation reste donc précaire.

Les contrôles de conformité sur la zone d'AOT doivent donc être maintenus pour limiter les pressions sur le milieu.



© Andromède océanologie





## 4. Information, communication, sensibilisation

Depuis la saison 2016, l'animateur met en œuvre sa stratégie de communication pour faire connaître l'aire marine protégée Corniche varoise et les actions qui y sont déployées.

### 4.1 Patrouilles nautiques

Lancée sur la partie 3 Caps du site Corniche varoise dès 2011 et étendue en 2014 à l'ensemble du site Natura 2000 et du Golfe de Saint-Tropez, les patrouilles nautiques permettent d'informer tous types d'usagers maritimes sur la démarche et les mesures de gestion en cours, par la distribution de dépliants d'information.

Elles sont également un excellent outil de collecte de données sur les activités socio-économiques (relevés des positions géographiques des filets de pêche professionnelles, enquêtes pêches de loisirs, enquêtes grande plaisance, etc.) ou sur la faune au travers d'observations opportunistes (cf. Carte des observations 2018 en annexe). Elles permettent enfin de conforter l'animateur dans son rôle de gestionnaire d'aire marine protégée par sa présence sur le plan d'eau tout au long de l'année.

En 2018, **48 patrouilles** dont 20 au départ des marines de Cogolin et 28 au départ de Cavalaire ont été réalisées entre les mois de février et de novembre, dont 73% en juillet et août.

### 4.2 Création / mise à jour d'outils de communication, media :

- Projet «cartes postales» :

Dans la continuité de l'année 2017, une deuxième collection de cartes postales a été éditée à 25.000 exemplaires avec le soutien financier du Casino Barrière de Sainte-Maxime, du conseil régional et du Département.

Comme la collection précédente, elle comporte une pochette fourreau comportant 4 cartes postales et un feuillet d'information relatif à l'aire marine protégée Corniche varoise.

La distribution gratuite s'effectue au travers des patrouilles en mer, des manifestations auxquelles la Communauté de communes participe, des offices de tourisme, des ports, des principaux campings du territoire et depuis 2018 aux clients de la société Bateaux Verts qui participe à l'excursion «les caps sauvages» (excursion traversant le site Natura 2000).

Illustrations de la collection 2018 :



Communauté de communes  
**Golfe de Saint-Tropez**

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez et ses partenaires sont heureux de participer avec vous à la protection et à la valorisation des beautés fragiles de l'Aire marine protégée de la Corniche varoise. The Community of Municipalities of the Gulf of Saint-Tropez and its partners are pleased to participate with you in the protection and valorization of the fragile beauties Marine Protected Area of the Corniche varoise.

Notre littoral est un écrin  
Aire marine protégée de la Corniche varoise  
Marine Protected Area of the Corniche varoise, our coastline is a treasure

Logo: NATURE SUD, Région Provence Alpes Côte d'Azur, LE DÉPARTEMENT, SAINT-TROPEZ BARRIÈRE

Collection 2018 - Offert par la Communauté de communes (ne peut être vendu) - Prochaine collection à paraître en 2019.  
Collection 2018 - Offered by the Community of Municipalities of the Gulf of Saint-Tropez (cannot be sold) - Following collection to appear in 2019.



**Qu'est-ce qu'une Aire Marine Protégée (AMP) ?**

Un espace délimité en mer dans lequel tout est mis en œuvre pour protéger la faune et la flore. Ces espaces sont autant de lieux où la nature est à l'honneur, et où les pratiques doivent s'adapter harmonieusement. Aujourd'hui, les AMP sont considérées comme le moyen le plus efficace pour sauvegarder le littoral et la mer. Chacun de nous a un rôle à jouer pour préserver ces espaces d'exception.

**What is a marine protected area (MPA)?**  
A delimited space in the sea in which everything is implemented to save the wildlife. These areas are places where nature is honored and where practices have to adapt harmoniously. Nowadays, the MPA is considered as the most efficient way to safeguard the coastline and the sea. Each of us has a role to play to preserve these exceptional places.

**What is to be protected here?** Outstanding beaches, breathtaking littoral cliffs and exceptionally rich seabed, which extends up to 2,000 meters deep. It is a favorite place of emblematic species of the Mediterranean Sea: the bottlenose dolphin, the sperm whale, but also the dusky grouper, the octopus, the colorful gorgonians... and, of course, the posidonia meadows, our submarine forest.

**Qu'y a-t-il à protéger ici ?**  
Des plages paradisiaques, et des falaises littorales à couper le souffle, et des fonds riches d'une exceptionnelle richesse, qui plongent jusqu'à 2000 mètres de profondeur. C'est le lieu privilégié d'espèces emblématiques de la Grande Bleue : le grand dauphin, le cachalot, mais aussi le mérou multicolore... et bien sûr les herbiers de posidonie, notre forêt sous-marine.

**Aire marine protégée de la Corniche varoise**  
Marine Protected Area of the Corniche varoise

Map labels: LA GARDE FRENET, LE PLAN DE LA TOUR, SAINT-MAXIME, Pointe des Sardioux, Pointe de Rablou, BAYE DE PAMPALONNE, Cap Carnant, BAYE DE BONAPORTE, Cap Tallot, BAYE DE BRANDE, Cap Lardier, LA MOLE, LA CROIX VALMER, CAVALAIRE, BAYE DE COVALAIRE, Cap de la Vigne, RAYUL-CANADEL, Cap Nègre.

Logo: Golfe de Saint-Tropez, NATURE SUD

## Détails financiers de l'opération :

Dépenses		
Prestation	Montant TTC	Prestataire
Maquette	180 €	STURM
Édition	8.250 €	ZIMMERMAN
Prestation conditionnement	2.250 €	ESAT Mimosas*
<b>Total dépenses</b>	<b>10 680 €</b>	

Recettes	
Financeurs sollicités	Montant TTC
Casino Barrière Sainte-Maxime	2.500 €
<b>Sous-total financeurs privés</b>	<b>2.500 €</b>
Conseil régional (30%)†	3.204 €
Conseil départemental (20%)†	2.136 €
<b>Sous-total financeurs publics</b>	<b>5.340 €</b>
Autofinancement*	2.840 €
<b>Coût total du projet</b>	<b>10 680 €</b>

\* Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de la ville de Fréjus proposant une structure d'intégration des personnes handicapées dans leur environnement social grâce au travail.

† Montants sollicités sans garantie de versement au moment de la rédaction du bilan 2018

\* Ce montant n'intègre pas le temps-agent dédié à la consultation / demande de devis à l'avant-projet, à la passation de marché et aux échanges nombreux avec les prestataires.

### • Site web :

Le site web de la structure animatrice n'a pas fait l'objet de mise à jour au cours de l'année 2018. Cette démarche est plus globalement liée à l'intégration du site de l'Observatoire marin/Espaces maritimes au sein de celui de la Communauté de communes qui devrait aboutir en 2019.

S'agissant des sites web des communes du site Natura 2000, aucune mise à jour n'a pu être proposée aux communes. Ceci devra être fait au cours de l'exercice 2019.

Enfin, le site web de la société des bateaux verts a fait l'objet d'une analyse et d'une proposition de mise à jour pour 2019. Cette action s'intègre plus largement dans la recherche d'un partenariat avec cette entreprise qui touche près de 50 000 passagers par an (voir 4.3 ci-après).

### • Exposition itinérante :

L'exposition itinérante relative à la grande plaisance au sein des aires marines protégées de Méditerranée française - qui présente notamment les grands principes du projet de zone de mouillage à Pampelonne - a été installée sur le port de Saint-Tropez dans le cadre de la manifestation des voiles latines du 23 au 26 mai 2018, ainsi que lors des Voiles de Saint-Tropez qui se sont tenues du 29 septembre au 7 octobre.

En dehors de cette manifestation, cette exposition a pu être affichée dans les locaux de la société nautique de Saint-Tropez.



© M. Thomassin

### • Communication avec les medias :

Sans objet

#### 4.3 Prises de contacts avec des partenaires potentiels :

Dans le cadre de la mesure A3.7 du Docob « *Collaboration avec les transporteurs côtiers sur le contenu des messages délivrés dans le cadre des balades côtières* », de nombreux échanges avec les sociétés Les Bateaux Verts et Vedettes des Îles d'Or ont jalonné 2018, pour aboutir en fin d'année au principe d'une convention de partenariat.



Cette convention a pour objet la mise en place, par la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, d'une démarche de communication et de sensibilisation des usagers des 2 sociétés, relative aux problématiques environnementales littorales et plus particulièrement celles se développant au sein de l'aire marine protégée Natura 2000 « Corniche varoise ».

Concrètement, l'objectif est d'intégrer des messages à caractères environnementaux dans le contenu commenté de l'excursion « Les caps sauvages », au travers de plusieurs moyens:

1. La rédaction d'un document ressource à l'adresse des capitaines des 2 compagnies en charge de l'animation des excursions. Ce document présentera l'ensemble des problématiques environnementales susceptibles d'être développées le long du parcours ;
2. L'intégration d'une présentation de l'aire marine protégée dans le livret excursion.
3. La création par la communauté de communes d'une carte de synthèse reprenant les thèmes environnementaux développés lors de l'excursion à destination de la clientèle non francophone (cf. annexe) ;
4. L'animation par la communauté de communes d'une formation des capitaines en début de saison sur les thématiques environnementales de l'aire marine protégée. Cette formation sera parachevée par une excursion en situation au sein de la Corniche varoise avec les capitaines des 2 compagnies pour validation et ajustement éventuels.
5. Le suivi de l'intégration des messages au cours de sorties aléatoires dans la saison estivale (audit de validation des acquis).

#### 4.4 Organisations de réunions d'information ou de manifestations :

Sans objet

#### 4.5 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire :

Des stands ont été tenus lors de manifestations locales. Ces stands sont l'occasion d'évoquer avec le grand public, les missions du service Observatoire marin/Espaces maritimes et notamment le rôle de gestionnaire de l'aire marine protégée Corniche varoise, ainsi que le sanctuaire Pelagos.

Date	Événement associé	Ville	Durée	Fréquentation
14/04/18	JetCup 2018	Sainte-Maxime	2 jours	80 pers.
08/06/18	Journée mondiale de l'Océan	Ramatuelle	2 jours	40
23/06/18	Le Mille SNSM	Saint-Tropez	1 jour	25
17/07/18	Protégeons nos vies et notre environnement	La Croix Valmer	1 jour	80
08/08/18	Traversée à la nage du Rayol au Canadel	Rayol-Canadel	0,5 jour	50
12/08/18	Traversée à la nage de Pampelonne	Ramatuelle	0,5 jour	30
25/08/18	Fête du village - Science Tour PNPC	Ramatuelle	1 jour	20
27/08/18	Protégeons nos vies et notre environnement	La Croix Valmer	1 jour	50
08/09/18	Fête des sports	Grimaud	1 jour	50
22/09/18	Salon Colibri «Dessine-moi une tomate»	Grimaud	2 jours	70
29/09/18	Voiles de Saint-Tropez	Saint-Tropez	7 jours	500

#### 4.6 Sensibilisation / Animation auprès des scolaires :

##### • Animation auprès des scolaires :

Depuis la rentrée 2017, les 27 élèves de la classe de 6<sup>ème</sup> «Environnement» du collège de Gassin ont entamé un projet pédagogique sur le thème de l'aire marine protégée Natura 2000.

Au cours de l'année scolaire 2017/18, près de cent heures d'animations ont été assurées par la Communauté de communes. Ces heures d'animation se ventilent en 30 interventions en classe (≈ 64h) et 5 sorties terrain (≈ 30 h).

A cette occasion, les élèves ont travaillé sur la notion d'Aire marine protégée, et étudié son fonctionnement et ses richesses.

Les sorties ont eu pour thème :

- la faune et flore littorales du Cap Lardier,
- l'impact de l'incendie et la gestion post-incendie,
- une course d'orientation en liaison avec la classe de CM2 de La Croix Valmer,
- la découverte des habitats littoraux en kayak au cap Taillat,
- la découverte des habitats et des espèces marines sur le sentier marin de Jovat.



© F. Beau

A la rentrée 2018/19, la classe de 6<sup>ème</sup> «Environnement» comptait 24 élèves. Le volume d'animation est le même que lors de l'année précédente, soit 5 à 6 sorties terrain et une trentaine d'interventions en classe (au 31/12/18 : 2 sorties et 10 interventions avaient été réalisées soit ≈ 20h).

L'objectif affiché cette année est de **promouvoir l'Aire marine et faire des élèves des ambassadeurs de ce territoire**, à travers la création d'un support de communication sur la Corniche varoise (affiche sur les déchets en partenariat avec la 6<sup>ème</sup> environnement de Sainte-Maxime et clip vidéo en lien avec l'AMP).

##### • Animation de sentier marin :

Fort du succès du sentier marin en autonomie développé en 2017 sur le site de Jovat (Cap Lardier), la mairie de La Croix Valmer a sollicité le service Observatoire marin/Espaces maritimes pour en assurer l'animation périodique sur 7 semaines entre le 12 juillet et le 23 août.

183 personnes ont ainsi été sensibilisées à la fragilité des petits fonds méditerranéens au cours de 28 animations (taux de remplissage de 82%). Une date supplémentaire a également été ajoutée pour le centre de loisir de la commune (10 enfants).

Par ailleurs, en 2018, la commune de Ramatuelle a fait part de sa volonté de développer un sentier marin autonome au droit de son littoral. Le service Observatoire marin/Espaces maritimes a répondu à cette sollicitation en concevant un projet de sentier marin sur la pointe de Bonne Terrasse. Ce dernier sera inauguré pour la saison estivale 2019.

Ces initiatives communales traduisent une prise de conscience en faveur du développement d'outils de sensibilisation pour répondre aux problématiques de conservation des habitats et des espèces.



© F. Beau

• Panneaux de sensibilisation

La structure animatrice a accordé un temps conséquent à l'élaboration du contenu de 2 panneaux de sensibilisation qui compléteront le dispositif de panneaux sur les plages du territoire.

Le premier panneau a pour thème une présentation de l'aire marine protégée. Il sera tiré à 32 exemplaires et financé dans le cadre d'une convention avec l'agence française pour la biodiversité. Il est actuellement entre les mains du service communication de la communauté de communes et devrait être édité et mis en place sur site avant juin 2019.

Le second panneau a été conçu spécifiquement dans la perspective d'accompagner la mise en place du contrat de nettoyage manuel de la plage de Bonporteau (Cavalaire).

Son édition est assujettie à l'acceptation du contrat en 2019.



4.7 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site :

L'animateur a été amené au cours de cet exercice à s'impliquer comme participant à différentes actions du réseau des aires marines protégées à l'échelle régionale et nationale.

- Échelle régionale :

L'ensemble des gestionnaires d'aires marines protégées de Méditerranée française se sont retrouvés les 26 et 27 mars pour les Ateliers de Façade organisés par l'AFB à Cassis.

Parmi les thématiques débattues : la stratégie «mouillage» portée par la préfecture maritime, les zones de protections fortes ou la gestion des espèces mobiles.

- Échelle nationale :

Cette année, l'animateur a participé au forum annuel des aires marines protégées organisé du 6 au 8 novembre à Saint-Gildas de Rhuy (Morbihan). Il s'agissait de la 17<sup>ème</sup> édition du forum au cours duquel plusieurs ateliers de travail se sont tenus sur les thèmes suivants : changements globaux ; stratégie nationale de création et de gestion des AMP ; les mesures compensatoires ; la surveillance et le contrôle, etc.

©Forum des Aires marines protégées





© ULE Flying Safari

## 5. Contribuer à la cohérence des démarches sur le territoire

Pour assurer la bonne cohérence des différents projets de territoire et l'intégration des enjeux et objectifs de Natura 2000, le gestionnaire de l'aire marine a assuré, en 2018, un suivi des dernières étapes avant l'arrêt du Volet Littoral et Maritime (VLM) du SCoT du Golfe de Saint-Tropez.

De plus, au cours de l'année écoulée, la communauté de communes a élaboré une étude d'opportunité pour la création d'un contrat de Baie sur le périmètre du Golfe de Saint-Tropez, territoire limitrophe de l'aire marine Corniche varoise.

Émanation du contrat de Rivière des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez, cette étude d'opportunité pointe la pertinence d'un plan d'actions quinquennal sur ce territoire où la multiplicité des usages sur un espace aussi réduit s'avère tout à fait singulière.

Si les élus de l'intercommunalité s'empare des conclusions de cette étude, ce sont des principes de préservation similaires à ceux développés au cœur de l'aire marine protégée Natura 2000 qui seront déployés dans le Golfe, donc des usagers qui seront sensibilisés sur la totalité du territoire de la communauté de communes.

Cette étude prévoit la rédaction du contrat de Baie dès 2020 pour un lancement de la phase opérationnelle impliquant une fusion avec le contrat de Rivière à partir de 2021.



## 6. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance

### 6.1 Organisation de la gouvernance du site

#### 6.1.a Organisation de réunion(s) du comité de pilotage :

Le dernier comité de pilotage s'est tenu le 15 février 2018.

Le compte rendu, le diaporama, la liste des participants et d'autres éléments présentés lors de la réunion sont disponibles sur le serveur ftp Natura 2000 :

- [Ftp://ccgolfed-Natura2000@ftp.cluster006.hosting.ovh.net/\\_Comité de pilotage](ftp://ccgolfed-Natura2000@ftp.cluster006.hosting.ovh.net/_Comité%20de%20pilotage)
- Utilisateur : ccgolfed-Natura2000
- Mot de passe : Cornichevaroise83 (respecter la majuscule)

#### 6.1.b Animation de groupes de travail :

Sans objet.

#### 6.1.c Réunions ou rencontres avec les services de l'État et l'AFB :

Plusieurs échanges et rencontres ont été réalisées entre l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et le gestionnaire du site Corniche varoise sur les thèmes suivants :

- Le marché de récupération des filets de pêche porté par l'AFB
- Les zones de protection fortes
- La stratégie de gestion durable des sites de plongée
- La stratégie mouillage pilotée par la Préfecture maritime
- L'organisation de groupes de travail en vue d'une conférence maritime régionale Posidonie

Les services de l'État (DDTM, DREAL et Préfecture maritime) et l'AFB ont également organisé, le 29 mars dernier, une réunion de cadrage préalable à l'animation (RCPA) permettant de définir les modalités de la prochaine convention d'animation 2019-2021.

Par ailleurs, le bureau littoral Est de la DDTM a spécifiquement été rencontré pour faire avancer le projet de ZMEL de Pampelonne.

S'agissant de la DDTM et de la Préfecture maritime de Méditerranée, elles ont par ailleurs été rencontrées régulièrement dans le cadre de la cellule de crise constituée suite à la pollution aux hydrocarbures (voir partie 7).

## 6.2 Gestion administrative et financière

La Communauté de communes missionne un agent du service Observatoire marin/Espaces maritimes pour animer la démarche Natura 2000 à hauteur de 0,75 équivalent-temps-plein (délibération du conseil communautaire n°2014/02/27-15 du 27 février 2014).

Ce trois quart d'équivalent temps plein, bien que majoritairement affecté à un chargé de mission unique, est réalisé par d'autres agents du service, voire de la collectivité.

## 6.3 Compléments ou mise à jour du Docob

Suite au comité de pilotage du 3 février 2017, une mise à jour du document d'objectifs devait être réalisée par l'animateur.

Il s'agit initialement des mesures suivantes :

- Aménagement de dispositifs d'amarrage fixes adaptés aux navires de plaisance et de grande plaisance (Pampelonne, Ramatuelle – mesure B1.4)
- Création d'une zone de mouillages et d'équipements légers pour les navires de plaisance à la Pointe de la Moutte (Saint-Tropez, mesure B1.13)
- Récupération des engins de pêche enragués (mesure A4.1)
- Extension de la zone de mouillages et d'équipement légers de Cavalaire pour permettre d'accueillir les unités supérieures à 16 m qui dégradent les herbiers de posidonie au mouillage dans la baie (mesure B1.15).

Or, au cours de l'année 2018, la mesure B1.15 a été abandonnée (cf. p9), et la mesure A4.1 a été reprise par l'Agence Française pour la Biodiversité dans le cadre d'un marché à l'échelle de la façade.

Cette mise à jour, qui portera finalement sur les mesures B1.4 et B1.13, interviendra dès que possible (1<sup>er</sup> trimestre 2019).

## 6.4 Élaboration de la charte.

Sans objet.



## 7. Suivi de la pollution aux hydrocarbures

### Contexte :

Le 7 octobre 2018, le navire roulier tunisien Ulysse est entré en collision avec le porte-conteneurs chypriote CSL Virginia à 28 km environ au nord du Cap Corse en pleine mer. La proue de l'Ulysse s'est encastrée dans le flanc tribord du porte-conteneurs, causant une brèche de plusieurs mètres dans les soutes du CSL Virginia, et générant un déversement de fioul de propulsion en mer.

À partir de cette date, le plan ORSEC (ex-POLMAR-MER) a été élevé au niveau 3 par le Préfet maritime de la Méditerranée, et le soir les opérations de lutte en mer démarraient.



©Marine nationale

Le 16 octobre, les premières arrivées d'hydrocarbure, sous forme de boulettes et de plaques très visqueuses ont été constatées sur le littoral, d'abord sur la plage de Pampelonne, puis le long des côtes s'étendant de la pointe des Sardinaux au Nord, au Cap Lardier au Sud. Les plages et les côtes rocheuses ont été aussitôt impactées.

Dans l'après-midi du 16 octobre, à la demande des élus des communes touchées, le Préfet du Var a déclenché le plan POLMAR-Terre avec constitution d'une cellule de crise sur la commune de Ramatuelle coordonnée par la Préfecture. La communauté de communes a été associée à cette cellule de crise dès les premiers instants, notamment en sa qualité de gestionnaire du site Corniche varoise.

Parallèlement, les assureurs des 2 navires impliqués mandataient la société Le Floch Dépollution pour la prise en charge du nettoyage des côtes impactées et des déchets collectés.

Le lendemain, toutes les plages polluées étaient fermées au public tandis que les opérations en vue de la dépollution s'organisaient : acheminement du matériel, constitution des équipes techniques et stratégie de dépollution.

Le 18 octobre, les opérations de lutte à terre débutaient grâce aux effectifs des pompiers, les formations militaires de la Sécurité Civile, des services communaux et de bénévoles (CCFF et Forestiers du Département du Var).

Le 20 octobre, 37 plages sur 10 communes du Var étaient touchées par la pollution pétrolière. Sur l'aire marine Corniche varoise 33 km de côte était souillées, soit 49% du littoral.

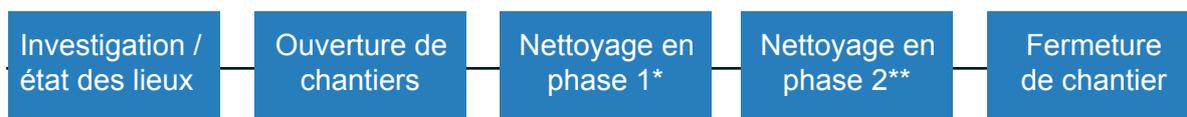
Une petite phase de tuilage a été nécessaire le temps pour la société Le Floch Dépollution de s'organiser, et le 26 octobre, le dispositif de dépollution initial est abandonné au profit de la société privée, sous coordination du Préfet du Var qui reste directeur des opérations de dépollution.

Du 26 octobre au 1<sup>er</sup> novembre, les opérations de dépollution ont été contrariées par des conditions météorologiques difficiles qui ont généré une remobilisation du polluant, occasionnant la pollution de nouveaux sites et de nouveaux échouages sur des sites déjà pollués.

À partir du 1<sup>er</sup> novembre, la pollution s'étend dans une moindre ampleur aux Bouches-du-Rhône et des boulettes sont retrouvées jusqu'à Leucate (Aude).

### Nettoyage des sites pollués :

La stratégie de dépollution définie par Le Floch Dépollution respecte le schéma théorique suivant :



\*Phase 1 : retrait des accumulations et des polluants remobilisables par la mer. cf. annexe «plan d'action nettoyage côtier» document Le Floch Dépollution .

\*\*Phase 2 : nettoyage approfondi (raclage et/ou nettoyeur haute pression). cf. annexe «plan d'action nettoyage côtier» document Le Floch Dépollution .

Dans les premiers temps de la pollution, les **investigations** ont été assurées par le Cedre, accompagnés de l'ITOPF (organisme conseil activé par le P&I Club - association d'assureurs des armateurs pour rationaliser les coûts et les moyens engagés dans la dépollution) et le cas échéant de personnels communaux, et/ou de gestionnaire du Conservatoire du littoral et/ou de membres de la structure animatrice.

Dès qu'elle a intégré le dispositif de lutte, la société Le Floch a effectué avec le Cedre et l'ITOPF les repérages de terrains, notamment pour évaluer les moyens à mettre en place par secteur.

Des **ouvertures de chantiers** sont réalisées avec les principaux acteurs : DDTM, Cedre, ITOPF, Le Floch, gestionnaires des sites du Conservatoire du littoral, etc. Cette procédure vise à officialiser la mise en place des chantiers sur de grands secteurs, en identifiant sur chaque secteur les espèces sensibles et/ou protégées et les précautions à prendre au cours du nettoyage.

La structure animatrice a participé à 2 ouvertures de chantiers sur le secteur des 3 caps le 28 novembre et 7 décembre 2018.

D'un point de vue comptable, entre le 22 octobre et le 23 décembre, 183 chantiers journaliers ont été organisés à Ramatuelle, 31 chantiers journaliers à Saint-Tropez et 3 à Cavalaire. Chaque journée de nettoyage fait l'objet d'un compte rendu, chantier par chantier, transmis entre autre à la structure animatrice et intégré par le Cedre au sein de la base de données ARGEPOL (volumes et types de déchets traités, effectifs engagés, etc).

En fin d'année 2018, la majeure partie des secteurs pollués sur la Corniche varoise avait subi la phase 1 du nettoyage et des hélicoptères de matériels, notamment nettoyeurs haute pression, étaient effectués pour lancer le nettoyage de phase 2 sur des sites tels que la pointe du Canadel.

Notons que l'enlèvement des galettes sur les plages de Rayol-Canadel et La Croix Valmer a été assuré en régie par les services municipaux et non pas par la société Le Floch.

Parmi les déchets collectés ont été enlevés du polluant pur, des sables et sédiments pollués, des bois souillés, des macrodéchets souillés et des banquettes de posidonie polluées.



© F. Beau

## Impact de la pollution sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

La pollution aux hydrocarbures qui a touché l'aire marine protégée Corniche varoise s'est échouée au cours de conditions de mer agitée, projetant les polluants à plusieurs mètres au dessus du niveau de la mer sur les côtes rocheuses et assez loin sur les plages sableuses. Par ailleurs, ces conditions ont largement favorisé d'une part, l'enfouissement des nappes d'hydrocarbures générant par endroit un véritable mille-feuille de sable, de posidonie et d'hydrocarbures et d'autre part, le dépôt sur la végétation terrestre de projection et d'embruns contaminés.

Aussi, à ce stade il est possible d'affirmer que les habitats marins des étages supralittoraux, médiolittoraux (inférieurs et supérieurs, sableux et rocheux) et infralittoraux (enclaves médiolittorales constituées par les cuvettes à *Cystoseires*) ont été fortement impactés par cette pollution. Il en est de même à terre pour les habitats à végétation annuelle des laisses de mer, à falaises avec végétation des côtes méditerranéennes à *Limonium* spp. et à phrygane des falaises littorales thermo-méditerranéenne de la Provence cristalline à barbes de Jupiter.



© F. Beau

Le nettoyage, bien qu'éminemment nécessaire, pourrait également être source de dégradation supplémentaire pour ces habitats littoraux terrestres et marins. Mais il est encore trop tôt pour constater ses effets, notamment sur les communautés algales qui ne s'expriment pas pleinement en période hivernale, mais qui sont présentes à un état végétatif difficilement observable.

Synthèse des habitats d'intérêt communautaires concernés par la pollution et la dépollution :

<b>Impact lié à la pollution</b>			
Habitats marins		Habitats terrestres	
Côte rocheuse	Côte sableuse	Côte rocheuse	Côte sableuse
Roche supralittorale	Biocénose des sédiments détritiques médiolittoraux (dont banquette de posidonie)	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes à <i>Limonium</i> spp. endémique	Végétation annuelle des laisses de mer
Biocénose de la roche médiolittorale supérieure	Biocénose des sables médiolittoraux (dont banquette de posidonie)	Phrygane des falaises littorales thermoméditerranéenne de la Provence cristalline à barbes de Jupiter	
Biocénose de la roche médiolittorale inférieure		Garrigues littorales primaires : association à Armérie des sables du Golfe de St-Tropez	
Roche infralittorale à algues photophiles (cuvettes enclavées à l'étage médiolittoral)		Prés salés méditerranéens (jonc maritime)	
<b>Impact lié au nettoyage</b>			
Habitats marins		Habitats terrestres	
Côte rocheuse	Côte sableuse	Côte rocheuse	Côte sableuse
à définir	à définir	à définir	à définir

## **Préjudice écologique**

Dès les premiers jours de la pollution, les communes, sur les conseils de l'Observatoire marin/Espaces maritimes de la communauté de communes ont fait procéder à des constats d'huissier pour établir l'étendue de la pollution.

Cette démarche fait suite à un constat réalisé en juin 2009 par un huissier de justice (Me Joly) et un expert des communautés algales (Pr. Thibaut, laboratoire MIO - Université de Marseille) entre le cap Nègre (Lavandou) et le cap Pinet (Ramatuella), attestant de la présence ponctuelle de quelques galettes d'hydrocarbures datant de l'accident du Haven en 1991, qui avaient perdu toute viscosité.

Ce constat avait été réalisé dans le cadre de l'élaboration du plan de lutte contre les pollutions maritimes à l'échelle intercommunale pour les communes du Sivom du Littoral des Maures.

À l'initiative de la communauté de communes, le 26 octobre 2018, un état des côtes en mer est réalisé avec le Cedre, l'ITOPF, un représentant de l'Agence Française pour la Biodiversité et une experte des communautés algales de l'institut Méditerranéen d'Océanologie.

Cet inventaire est réalisé entre le cap Lardier et le cap Camarat et donne lieu à la production de 7 cartographies présentées en annexe.

Enfin, les communes incluses dans le périmètre Natura 2000 et la communauté de communes ont déposé plainte contre X auprès du Procureur de la République de Paris pour faire valoir un préjudice matériel, un préjudice économique, une atteinte à l'image et à la réputation et enfin un préjudice écologique.

Les éléments collectés par la structure animatrice viendront compléter ce dossier.

## **Conclusion :**

A ce stade, le préjudice écologique est encore difficile à évaluer, mais d'ores et déjà, que ce soit par le contact avec les hydrocarbures ou par leur nettoyage, des habitats d'intérêts communautaire ont été dégradés, voire détruits lors de l'évacuation des éléments souillés.

Un état des lieux précis devra être réalisé au printemps 2019 pour déterminer l'état de conservation de ces habitats, seul garant de l'évaluation du préjudice écologique de cette pollution.



## 8. Synthèse 2018 et perspectives 2019

### 8.1 Points forts de l'animation :

- Contrat : signature du contrat pour le nettoyage de la zone d'AOT du petit port entre la commune de Rayol-Canadel et l'Etat
- Communication : édition de la deuxième collection des cartes postales corniche varoise (25.000 exemplaires)
- Sensibilisation : participation à la manifestation des Voiles de Saint-Tropez
- Partenariat : la collaboration avec Bateaux verts et Vedettes des îles d'Or (formation des capitaines, rédaction des contenus, élaboration de supports cartographiques, diffusion de cartes postales)

### 8.2 Points faibles de l'animation :

- Évaluation d'incidence : toujours des difficultés à connaître les manifestations déclarées auprès de la DDTM sur le territoire de l'aire marine
- Charte Natura 2000 : pas de relance de la FNPSA pour élaborer au volet «compétitions de chasse sous-marine» et un projet de charte Surfcasting au point mort.
- Mise à jour du Docob : peu de temps accordé à cette tâche.

### 8.3 Perspectives 2019 :

- Signature de la convention d'animation 2019-2021
- Signature de la convention de partenariat avec Bateaux verts et Vedettes des îles d'Or
- Mise en place d'un partenariat avec la Société Nautique de Saint-Tropez
- Élaboration de nouveaux contrats :
  - Ingénierie et fourniture de la ZMEL de Pampelonne
  - Remplacement du nettoyage mécanique des plages par un nettoyage manuel (Bonporteau, Rayol-Canadel sur Mer, Gigaro)
  - Élaboration de panneaux de sensibilisation relatif aux mesures de gestion
- Suivi de l'opération de nettoyage de la zone d'AOT individuelle du petit port (Canadel),
- Mise en œuvre du marché AFB «récupération engins de pêche» sur Corniche varoise
- Communication grand public sur l'aire marine protégée à l'aide des cartes postales

## Tableau d'avancement des mesures du DOCOB Site Natura 2000 «Corniche varoise» FR 9301624

A1	Faire appliquer la réglementation vigueur	Types de mesures	Priorité	État d'avancement de la mesure
A1.1	Extension des actions de surveillance et d'information par la patrouille nautique sur l'ensemble de l'aire marine Corniche varoise	Animation	<b>1</b>	Actif depuis 2014

A2	Poursuivre l'acquisition de connaissances en vue d'améliorer la gestion	Types de mesures	Priorité	État d'avancement de la mesure
A2.1	Évaluation de l'état de conservation de l'herbier de posidonie sur certains secteurs enjeux au regard de la pression du mouillage	Suivi scientifique	<b>2</b>	Réalisé sur la partie Nord de Pampelonne (étude Sémantic TS 2017)
A2.2	Participation au projet GDEGeM afin d'améliorer la connaissance du Grand dauphin ( <i>Tursiops truncatus</i> ) sur la Corniche varoise	Suivi scientifique	<b>2</b>	Projet GDEGeM achevé
A2.3	Inventaire et suivi des populations de <i>Cystoseira</i> de l'étage infralittoral	Suivi scientifique	<b>3</b>	Projet porté par l'Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO) - Aix-Marseille Université qui devrait être lancé en 2018
A2.4	Extension du suivi actuel de l'état de conservation des populations d'espèces cibles (protocole FAST) au reste du site	Suivi scientifique	<b>3</b>	Non prévu à ce jour
A2.5	Suivi de l'évolution de l'herbier de posidonie au Nord de Pampelonne	Suivi scientifique	<b>1</b>	Interviendra après la mise en place de la ZMEL.
A2.6	Extension du suivi annuel de <i>Caulerpa taxifolia</i> à Pampelonne Nord et aux Caps de Saint-Tropez	Suivi scientifique	<b>2</b>	Interviendra après la mise en place de la ZMEL.
A2.7	Étude des pêches de loisirs sur la Corniche varoise	Suivi scientifique	<b>3</b>	Actif depuis 2014
A2.8	Suivi de l'état de conservation des peuplements de cymodocées ( <i>Cymodocea nodosa</i> )	Suivi scientifique	<b>2</b>	Non prévu à ce jour
A2.9	Étendre le système de gestion des eaux de baignade animé par l'Observatoire marin à toutes les communes du site	Suivi scientifique	<b>3</b>	Actif depuis 2014
A2.10	Suivi des variations de température des masses d'eau par l'installation de capteurs passifs	Suivi scientifique	<b>3</b>	Mise en œuvre d'un premier capteur à 40 m en décembre 2018. Une ligne complète de capteurs sera installée au cœur de l'AMP en 2019 (financement et portage PNPC au titre de l'Aire marine adjacente)
A2.11	Suivi des populations de gorgones au regard du changement climatique	Suivi scientifique	<b>2</b>	Suivi en cours de mise en œuvre au sein de la Corniche varoise. 2 agents de l'Observatoire marin ont été spécialement formés en 2018, sur ce suivi porté par le PNPC.
A2.12	Quantification des effectifs de grande nacre ( <i>Pinna nobilis</i> )	Suivi scientifique	<b>4</b>	Une veille de l'état sanitaire des effectifs de grande nacre a été mise en place en 2018. Une étude sur les populations de grandes naces de l'aire marine, en lien avec celles du Golfe de Saint-Tropez est prévue en 2019
A2.13	Suivi de la fréquentation de la plaisance	Suivi scientifique	<b>1</b>	Actif depuis 2014
A2.14	État des lieux et une analyse écologique de l'habitat "replats boueux ou sableux exondés à marée basse"	Suivi scientifique	<b>3</b>	A réaliser en 2019 au regard de l'impact de la pollution aux hydrocarbures

A2.15	Mise en place de suivis spécifiques sur les molécules pharmaceutiques en entrée et sortie des stations d'épuration du site Corniche varoise	Suivi scientifique	3	Non prévu à ce jour
-------	---	--------------------	---	---------------------

A3	Sensibiliser informer et communiquer	Types de mesures	Priorité	État d'avancement de la mesure
A3.1	Création de dépliants d'information relatifs aux mesures de gestion sur Corniche varoise	Animation	1	Suite à la définition d'une stratégie de communication il a été jugé plus opportun de communiquer d'abord sur l'existence de l'aire marine protégée (projet cartes postales)
A3.2	Maintien de la démarche Ecogestes Méditerranée sur le site Corniche varoise	Contribution positive	1	Actif depuis 2005
A3.3	Campagne d'information radiophonique visant spécifiquement la grande plaisance	Animation	1	Non reconduit depuis 2014
A3.4	Création de panneaux d'information relatifs aux mesures de gestion	Contrat Natura 2000	1	En cours. Édition et installation en 2019
A3.5	Élaboration d'un site Internet faisant apparaître la cartographie géoréférencée des herbiers de posidonie	Animation	2	Mesure abandonnée au profit de l'application pour smartphone «DONIA» ©ANDROMEDE OCEANOLOGIE
A3.6	Poursuite des activités de découverte encadrée des fonds marins en randonnées palmées	Contribution positive	3	Action abandonnée au profit d'une stratégie de déploiement de sentiers marins aménagés non encadrés
A3.7	Collaboration avec les transporteurs côtiers sur le contenu des messages délivrés dans le cadre des balades côtières	Animation	3	Partenariat finalisé au cours de l'hiver 2018. Signature de la convention début 2019

A4	Maintenir la dynamique de consensus créée autour de Natura 2000 avec les usagers	Types de mesures	Priorité	Etat d'avancement de la mesure
A4.1	Récupération des engins de pêche enragués	Contrat Natura 2000	2	Marché publié. Prestataire retenu et notifié. Réunion de lancement planifiée le 12/02/19
A4.2	Élaboration d'un volet spécifique de la charte relatif aux compétitions de chasse sous marine avec la Fédération Nationale de Pêche Sportive en Apnée et les associations locales de chasse sous-marine	Animation	3	Initié en 2017 sans succès. Substitué par des travaux sur le surcasting, dans l'attente de finalisation.
A4.3	Création du cantonnement de pêche de Camarat	Contribution positive	2	Projet abandonné par la prud'homie en 2013.

B1	Limiter les impacts mécaniques sur les herbiers de posidonie	Types de mesures	Priorité	État d'avancement de la mesure
B1.1	Remplacement du balisage traditionnel de la limite des 300m par des « dispositifs d'ancrages écologiques » (DAE)	Contrat Natura 2000	1	Réalisé à 95% en 2017. Reste une dizaine de bouée à placer au regard du positionnement de la ZMEL de Pampelonne
B1.2	Modification du balisage des côtes pour l'harmoniser avec la présence des habitats d'intérêt communautaire	Réglementation	1	
B1.3	Remplacement du balisage traditionnel de certaines ZIEM et ZRUB par des « dispositifs d'ancrage écologique » (DAE)	Contrat Natura 2000	2	Réalisé en 2017
B1.4	Aménagement de dispositifs d'amarrage fixes adaptés aux navires de plaisance et de grande plaisance	Contrat Natura 2000	1	En cours. Mise en oeuvre prévue en 2020
B1.5	Optimisation des dispositifs d'amarrage appartenant aux établissements de plage (AOT commerciales)	Animation	1	Inclus dans le projet de ZMEL depuis 2018
B1.6	Mise en place d'un balisage de la limite supérieure de l'herbier au centre la baie de Pampelonne	Contrat Natura 2000	1	Interviendra si besoin avec la mise en place de la ZMEL.
B1.7	Interdiction du mouillage pour les embarcations d'une taille supérieure à 30 mètres sur des fonds de moins de 40 m, en certains secteurs du site	Réglementation	1	En cours de réflexion avec la Préfecture maritime dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie mouillage
B1.8	Collaboration avec les professionnels du yachting pour communiquer sur les mesures de gestion Natura 2000 retenues à Pampelonne	Animation	1	En cours à l'échelle des sites de l'Est Méditerranée
B1.9	Expérimentation du projet DONIA (accès à une cartographie des herbiers via Smartphones)	Contribution positive	1	Application active depuis 2013
B1.10	Mener une réflexion avec la Marine nationale visant à intégrer le sémaphore de Camarat dans la gestion du site Natura 2000	Animation	2	Non planifié à ce jour. A fait l'objet d'une réflexion au niveau de l'agence des aires marines protégées par le passé
B1.11	Détermination de points GPS pour les bâtiments de commerce contraints de mouiller sur le site Corniche varoise lors de tempête (arrêté préfectoral)	Réglementation	1	Réalisé : remplacement de l'arrêté du Préfet maritime 75/2000 par l'arrêté du Préfet maritime 155/2016
B1.12	Nettoyage et mise en conformité des zones d'AOT individuelles	Contrat Natura 2000	1	Contrat signé pour le petit port du Canadel (réalisation mars 2019). Dépot du contrat pour Capilla en 2019
B1.13	Création d'une zone de mouillages et d'équipements légers pour les navires de plaisance à la Pointe de La Moutte	Contrat Natura 2000	3	Mesure abandonnée à ce jour
B1.14	Aménagement de sites de plongée	Contrat Natura 2000	2	Réalisé en 2017
B1.15	Adaptation de la zone de mouillages et d'équipement légers de Cavalaire pour lui permettre d'accueillir les unités supérieures à 16 m.	Contrat Natura 2000	1	Mesure abandonnée à ce jour

B2	Lutter contre les espèces envahissantes	Types de mesures	Priorité	État d'avancement de la mesure
B2.1	Contenir la limite de progression de <i>Caulerpa taxifolia</i> en baie de Pampelonne	Contrat Natura 2000	1	Interviendra après la mise en place de la ZMEL.

B3	Mettre en œuvre une politique de gestion raisonnée des plages à l'échelle du site	Types de mesures	Priorité	État d'avancement de la mesure
B3.1	Harmonisation des modes et calendriers de nettoyage des plages à l'échelle du site	Animation	1	Non planifié à ce jour. En lien avec l'expérimentation du nettoyage manuel
B3.2	Proposer un mode de lutte contre l'érosion en cohérence avec les objectifs de conservations des habitats Natura 2000	Animation	2	Non réalisé
B3.3	Remplacement du nettoyage mécanique des plages par un nettoyage sélectif adapté aux fonctionnalités écologiques des habitats de plage sur certains secteurs identifiés	Contrat Natura 2000	2	Contrat en cours d'élaboration. Prévu pour l'été 2019 sur Cavalaire (Plage de Bon-porteau, Rayol-Canadel, La Croix Valmer (Gigaro))

B4	Rendre opérationnelle la lutte contre les pollutions marines sur le site	Types de mesures	Priorité	État d'avancement de la mesure
B4.1	Participation à la réflexion menée sur la navigation des ferries autour des îles d'Hyères par le Parc national de Port-Cros	Animation	3	Achévé. Publication de l'arrêté préfectoral 130/2013 portant réglementation de la navigation en rade d'Hyères
B4.2	Poursuite des efforts engagés dans le cadre des profils eaux de baignade pour limiter la contamination par les eaux de ruissellements	Contribution positive	3	Achévé. Profils en cours de mise à jour. Gestion des eaux de baignade à l'échelle intercommunale
B4.3	Élaboration d'un plan de lutte contre les pollutions maritimes à l'échelle du site Natura 2000	Contribution positive	3	Non prévu sous cette forme à ce jour. La communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez coordonne une cellule de crise en cas de pollution maritime sur le littoral sur la base de plans communaux de sauvegarde.



© F. Thiébaud - Observatoire marin

## Bilan de gestion partie terrestre

Suite à l'incendie de juillet 2017, le Parc national de Port-Cros a lancé plusieurs études visant à évaluer la richesse faunistique et floristique du cap Lardier.

Parmi celles-ci :

- L'étude des populations de Cistude de La Croix Valmer (prestataire AHPAM)
- L'observation des zones côtières afin de définir des indicateurs d'état de la biodiversité sur les côtes de l'aire d'adhésion en lien avec la fréquentation et la gestion (prestataire IMBE)
- L'inventaire des hétérocères et coléoptères du cap Lardier (prestataire LPO Paca)
- L'étude de la régénération de la végétation après les incendies de l'été 2017 au cap Lardier (Prestataire C. Gombault)
- L'identification de l'impact de la modalité de gestion post-incendie sur la flore, les orthoptères et les fourmis (prestataire IMBE)

Par ailleurs, en 2018 le gestionnaire du cap Lardier a élaboré 3 contrats terrestres :

- 2 portant sur la gestion des espèces invasives : mimosa argenté et griffes de sorcières
- 1 sur la mise en défens de garrigues littorales primaires endémiques (association à Armérie des sables du Golfe de St-Tropez)

Seul le contrat sur les griffes de sorcière a été accepté et signé par l'État. L'intervention par une société spécialisée dans le travail sur corde en falaise débutera au premier trimestre 2019.

Enfin, les agents du Parc national ont été largement mis à contribution pour inventorier les sites touchés par la pollution aux hydrocarbures générée par la collision du CSL Virginia et de l'Ulysse.

Sur le cap Taillat, les agents du CEN Paca ont réalisé des travaux forestiers autour de la maison des douanes et sur le cap proprement dit, pour abattre des arbres calcinés après l'incendie de 2017.

Les sentiers ont fait l'objet d'une réhabilitation par le remplacement des pieux calcinés et des fils de fer qui canalisent le public.

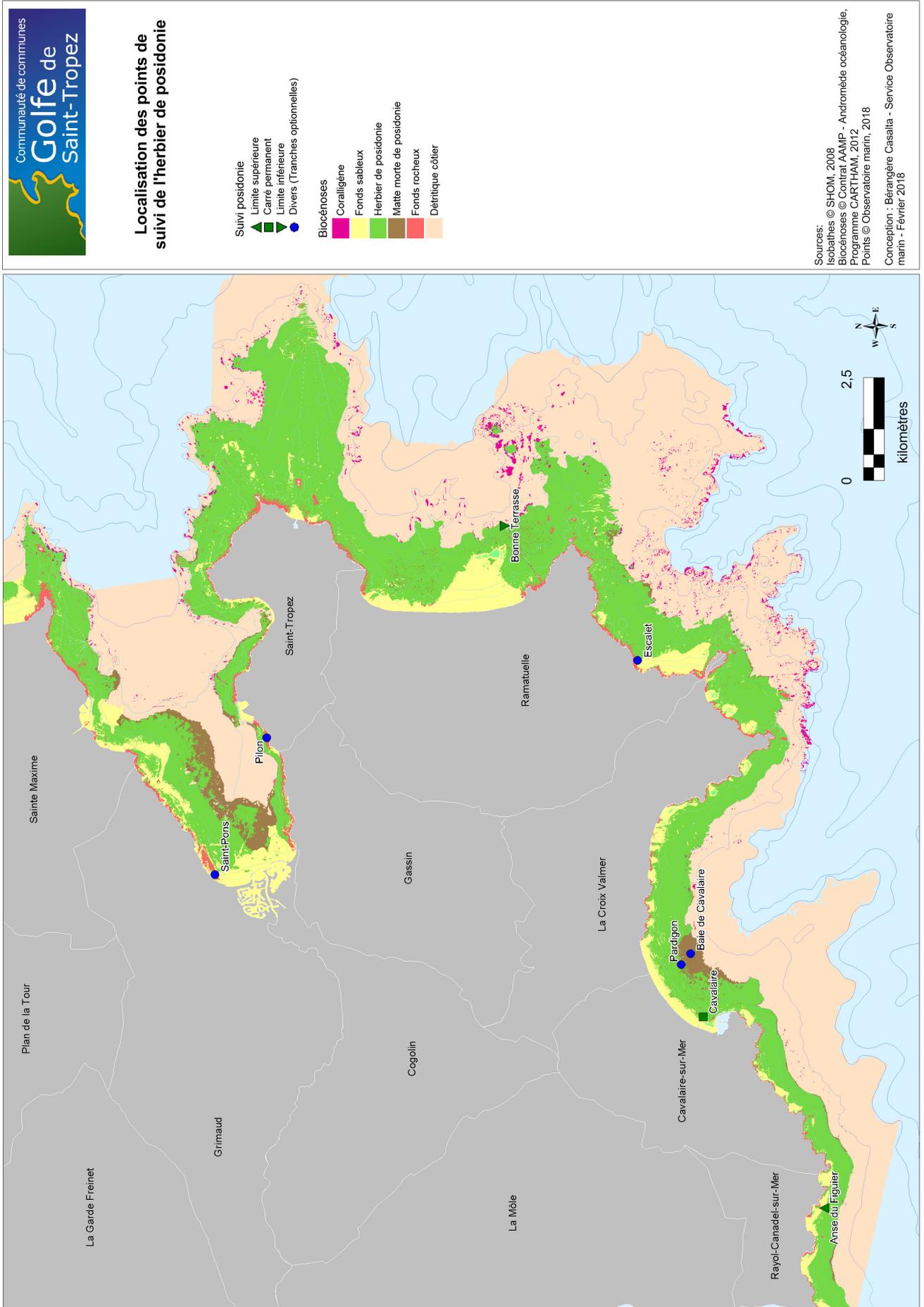
En mer, 23 patrouilles nautiques ont été réalisées (11 en juillet et 12 en août), venant renforcer l'effort d'information au sein l'aire marine protégée.

Par ailleurs, la Baie de Bonporté entre les caps Camarat et Taillat a payé un lourd tribut lors de la pollution aux hydrocarbures, qui a fortement mobilisé les agents du CEN Paca depuis la mi-octobre. Ils ont en effet réalisé plusieurs constations et repérages en assistance du CEDRE et de l'ITOPF, participé aux ouvertures de chantier et assuré un suivi des chantiers entre l'Escalet et le cap Taillat.

## Annexes

- Localisation des stations de suivi de l'herbier de Posidonie
- Suivi de la qualité de eaux de baignade
- Carte de suivi des opérations de contremirage dans et à proximité de l'aire marine Corniche varoise
- Analyse diachronique de l'herbier de posidonie au droit de Grimaud
- Carte des observations opportunistes
- Projet de support cartographique développé pour l'excursion «Caps sauvages» pour les sociétés Bateaux Verts et Vedettes des îles d'Or (recto)
- Projet de support cartographique développé pour l'excursion «Caps sauvages» pour les sociétés Bateaux Verts et Vedettes des îles d'Or (verso)
- Stratégie de nettoyage des hydrocarbures
- Exemple de zoom cartographique produit suite à la reconnaissance en mer du 26 octobre 2018

# Localisation des stations de suivi de l'herbier de Posidonie

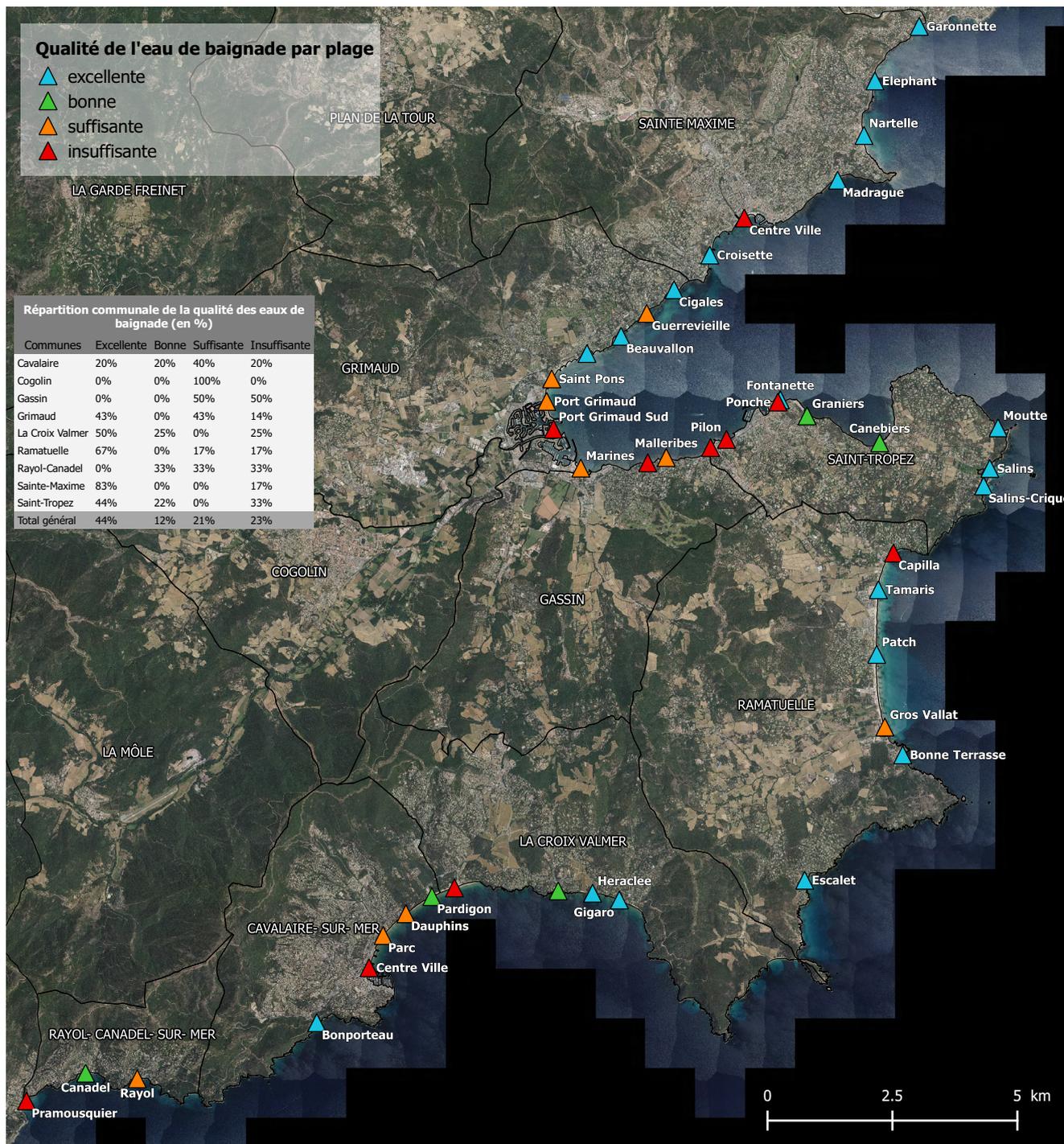


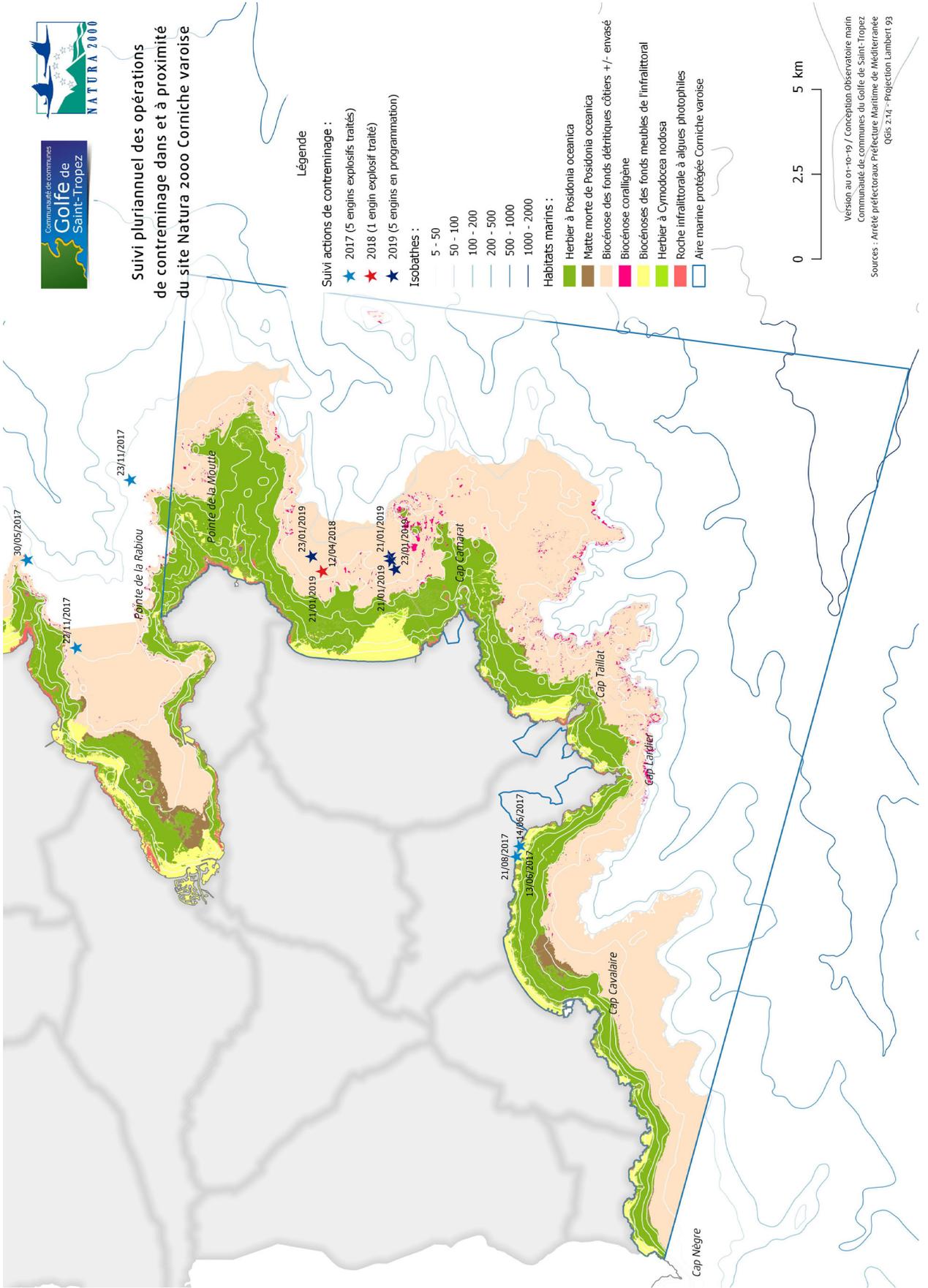
## Suivi de la qualité de eaux de baignade

La carte ci-dessous présente un classement des eaux de baignade sur le golfe et la presqu'île de Saint-Tropez.

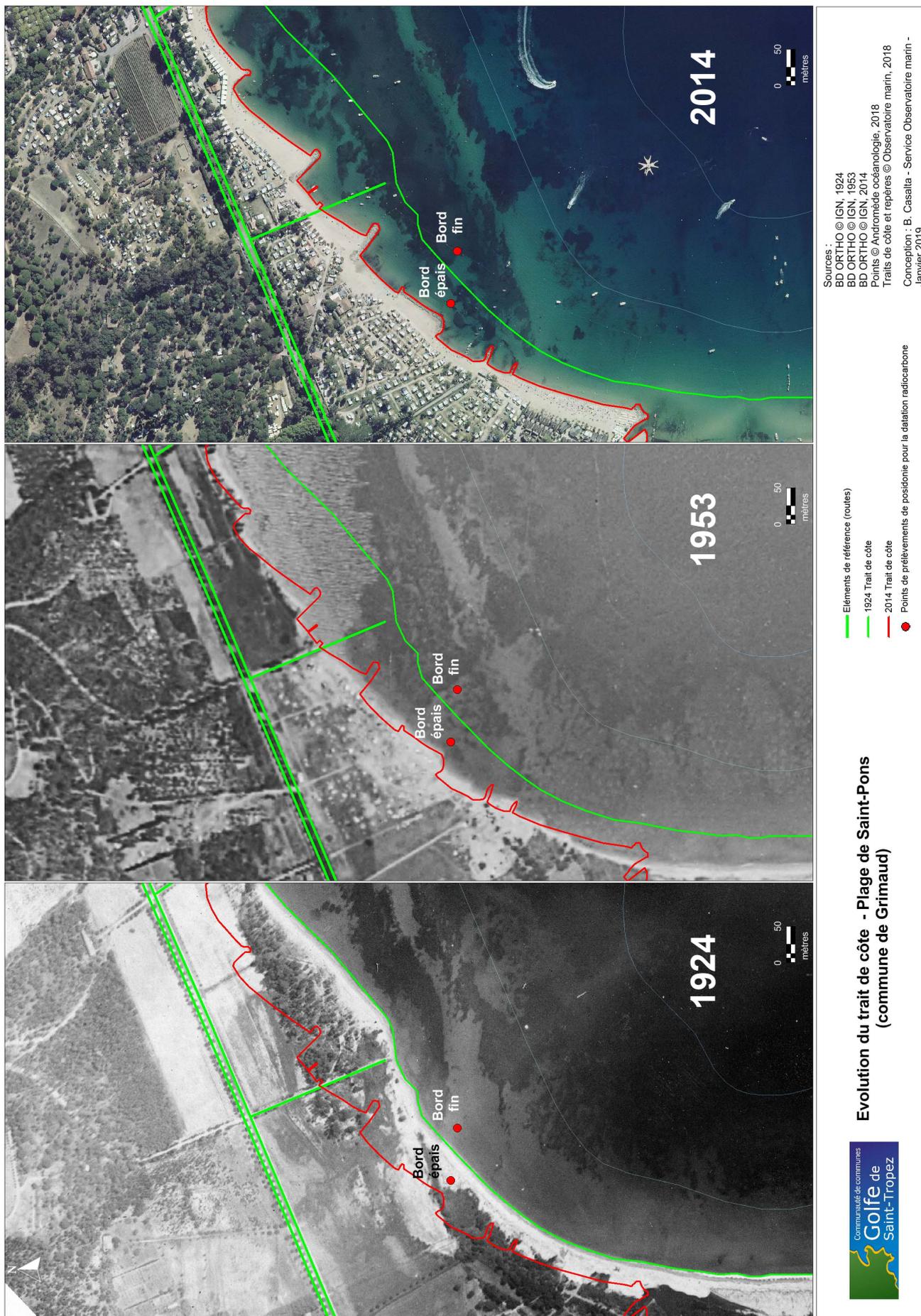
Ce classement est basé sur les 4 dernières années d'autosurveillance (analyses réalisées en régie par la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez). Les prélèvements sont réalisés selon une fréquence variable inhérente au risque défini pour chaque plage : 7 fois par semaine, 3 fois par semaine ou 1 fois par semaine. Elle inclue notamment tous les prélèvements réalisés au cours des épisodes pluvieux (renforcement des prélèvements : toutes les 12 heures).

Cette carte ne reflète pas le suivi réglementaire réalisé en parallèle par l'Agence Régionale de Santé, dont la fréquence de prélèvement est moins importante (au maximum 1 prélèvement hebdomadaire).

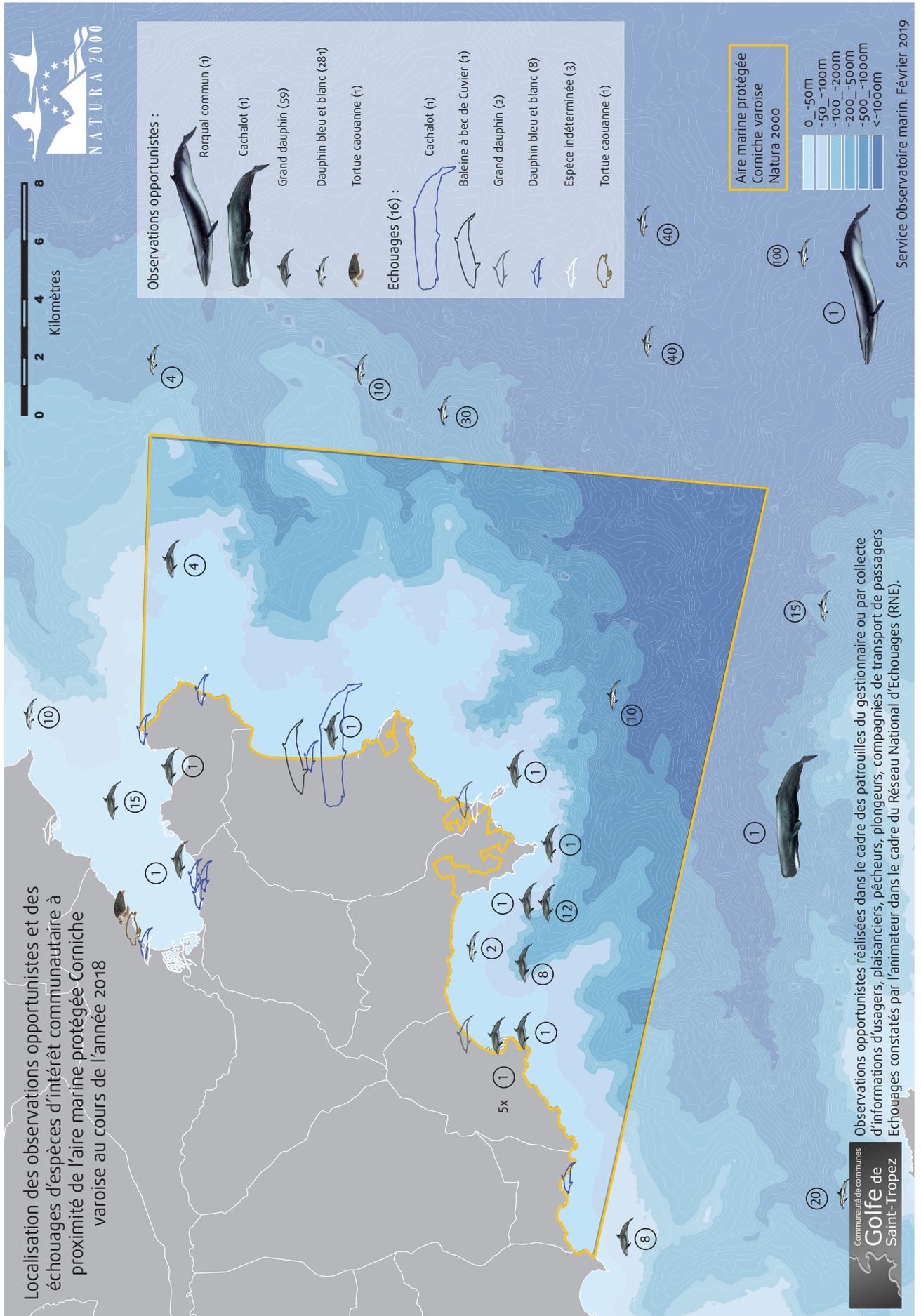




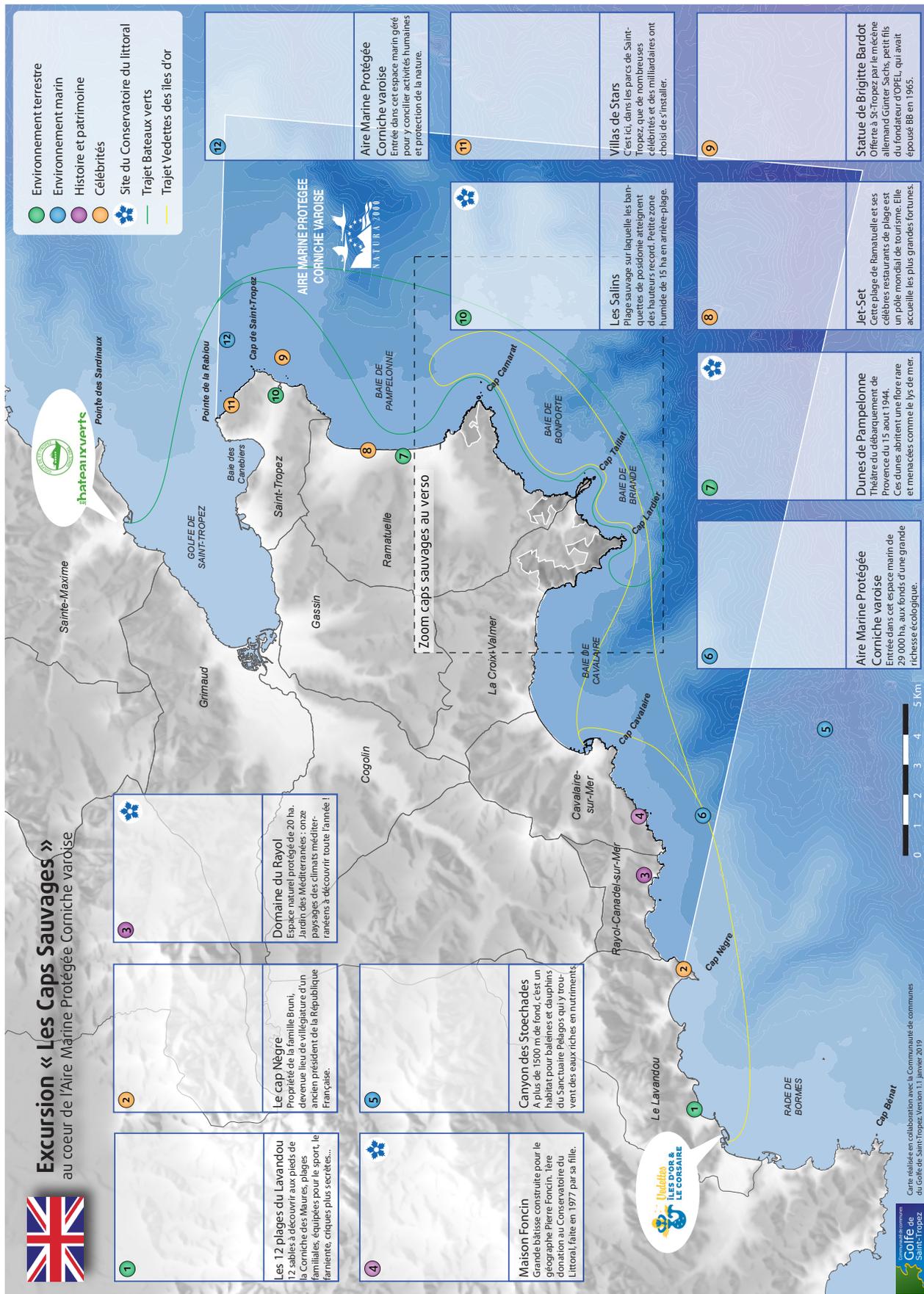
# Analyse diachronique de l'herbier de posidonie au droit de Grimaud



# Carte des observations opportunistes

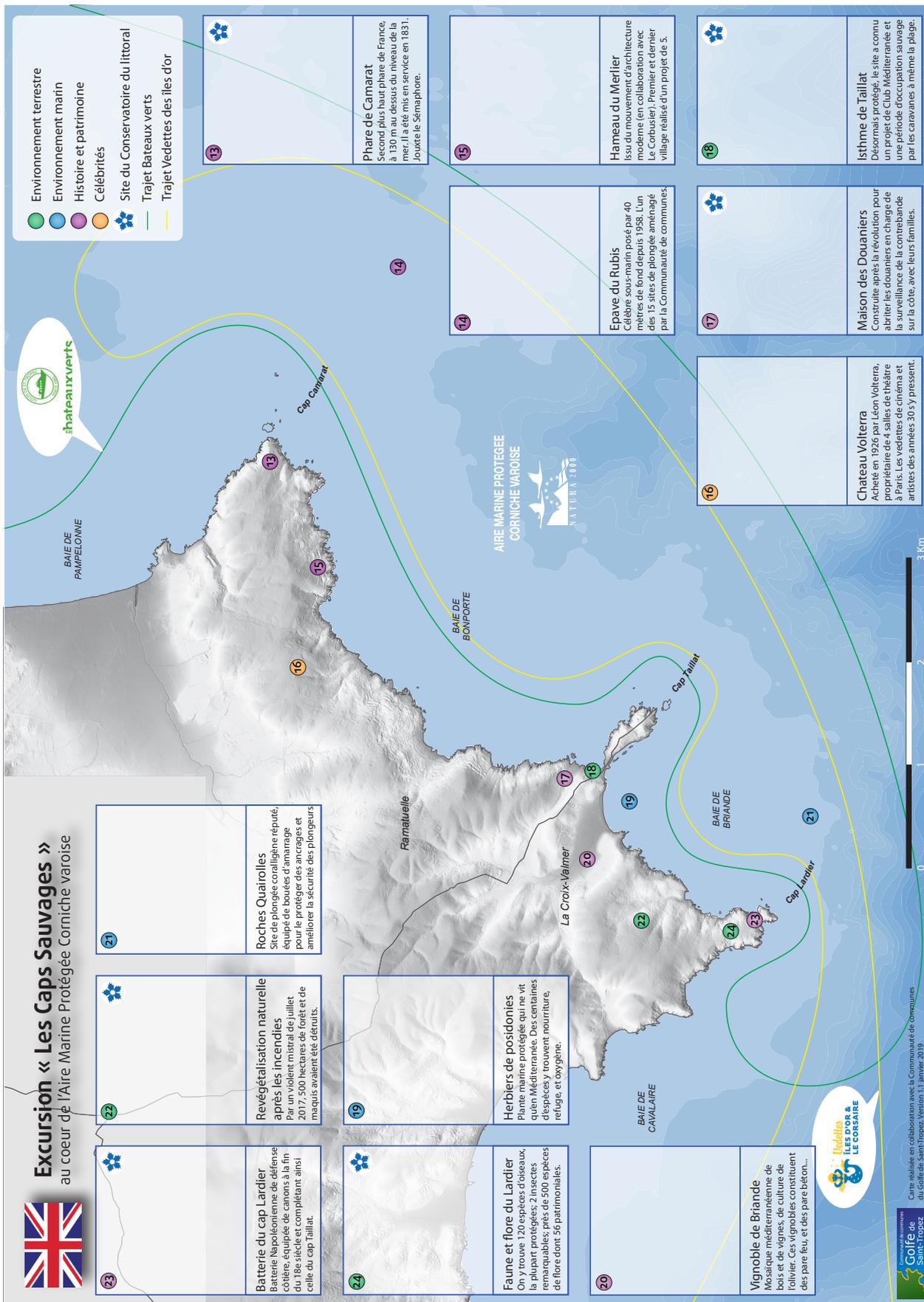


# Projet de support cartographique développé pour l'excursion «Caps sauvages» pour les sociétés Bateaux Verts et Vedettes des îles d'Or (recto)





# Projet de support cartographique développé pour l'excursion «Caps sauvages» pour les sociétés Bateaux Verts et Vedettes des îles d'Or (verso)



### 3.2 PHASE N°1: RETRAIT DES ACCUMULATIONS

Cette phase consiste à collecter les arrivages de polluant afin de limiter leur enfouissement et/ou leur remobilisation sur d'autres sites non contaminés ou déjà nettoyés.

#### 3.2.1 Zones sableuses

- Collecte manuelle des différents arrivages de polluants en veillant à limiter au maximum le prélèvement de sédiments et de végétaux.
- L'utilisation d'engins mécaniques (tracto pelle/chargeur, pelle mécanique) pour collecter les volumes d'hydrocarbures n'est pas adaptée pour cet incident. En effet, cette technique n'est pas suffisamment sélective en fonction de la quantité de polluants présents en laisse de mer.

#### 3.2.2 Zones rocheuses

- Collecte manuelle des accumulations d'hydrocarbures piégées dans les rétentions naturelles des platiers et/ou entre les blocs rocheux.
- Enlèvement des surépaisseurs par grattage des surfaces rocheuses.

### 3.3 PHASE N°2 : NETTOYAGE APPROFONDI

En fonction de la sensibilité du site (faible exposition au lavage naturel de la mer, fréquentation humaine, forte biodiversité), une deuxième phase de nettoyage plus en profondeur peut être réalisée par la mise en place de différentes techniques.

#### 3.3.1 Zones sableuses

- Tamisage ou criblage de zones pré-identifiées se caractérisant par la présence de petites boulettes difficilement récupérables manuellement.
- Lavage de zones disposant d'une pollution diffuse et enfouie par le biais de motopompe basse pression et de lances impact (aka flushing). Il s'agit de la saturation d'une zone sableuse par injection d'un mélange d'air et d'eau faisant ressortir le polluant qui est ensuite récupéré soit par pompage soit à l'aide de tapis absorbant. Il n'y a pas de rejets non récupérés en mer.

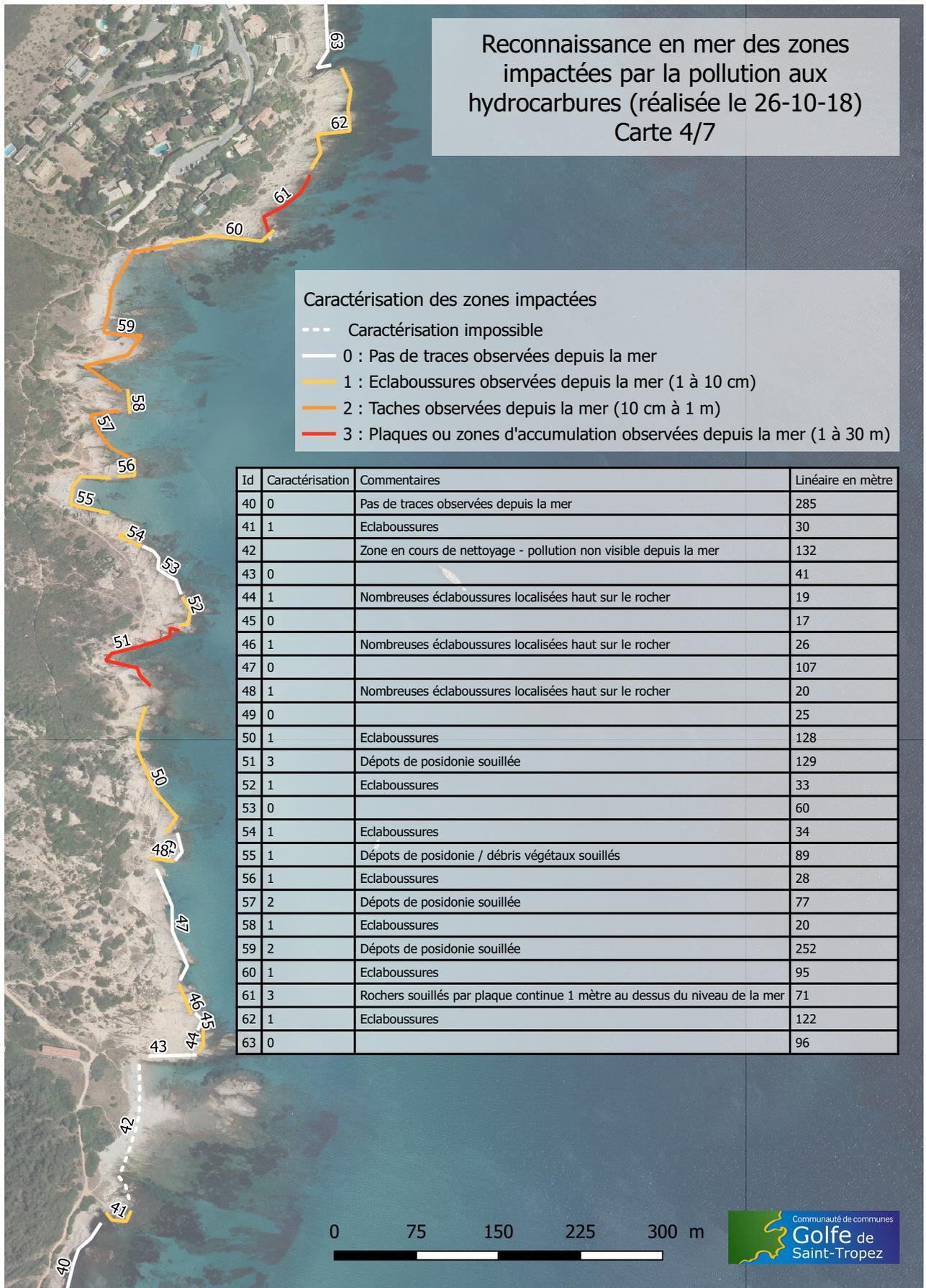
#### 3.3.2 Zones rocheuses

- Grattage des traces d'hydrocarbures afin de les collecter.
- Nettoyage des zones souillées à titre exceptionnel par liquéfaction du pétrole par le biais d'eau chaude sous pression. Les effluents de lavage sont soit pompés soit récupérés à l'aide d'absorbants en fonction du volume à récupérer.

*In fine* dans le cas d'une pollution résiduelle minimale n'impliquant pas d'impacts environnementaux et/ou socioéconomiques, il pourra être envisagé de laisser se résorber naturellement les traces d'hydrocarbures sous l'action des UV et de la mer.

Cette décision doit être prise par l'ensemble des parties concernées.

# Exemple de zoom cartographique produit suite à la reconnaissance en mer du 26 octobre 2018







## Siège de la Communauté de communes



**Bâtiment Le Grand Sud**

**2, rue Blaise Pascal 83310 COGOLIN**

**Tél. : 04 94 55 70 30 / Fax : 04 94 54 56 39**

**Email : [contact@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:contact@cc-golfedesainttropez.fr)  
[observatoiremarin@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:observatoiremarin@cc-golfedesainttropez.fr)**

**Site web : [www.cc-golfedesainttropez.fr](http://www.cc-golfedesainttropez.fr)  
[www.observatoire-marin.com](http://www.observatoire-marin.com)**

